

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2023



COMPTES CONSOLIDÉS
ET ANNEXES AUX COMPTES
CONSOLIDÉS



COMPTES CONSOLIDÉS **2**

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS **10**

NOTE 1.	Principes comptables	12
NOTE 2.	Faits marquants de l'exercice	14
NOTE 3.	Incidences du conflit Ukraine-Russie pour Danone	15
NOTE 4.	Cession des actifs relatifs aux activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis	15
NOTE 5.	Sociétés consolidées par intégration globale et détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	16
NOTE 6.	Sociétés mises en équivalence	18
NOTE 7.	Éléments courants de l'activité opérationnelle	22
NOTE 8.	Éléments et événements non courants de l'activité opérationnelle	31
NOTE 9.	Effectifs, charges et avantages au personnel	32
NOTE 10.	Impôts	38

NOTE 11.	Actifs incorporels	40
NOTE 12.	Financements et sécurité financière, dette nette et coût de l'endettement net	44
NOTE 13.	Autres actifs financiers, autres produits et charges financiers	51
NOTE 14.	Organisation de la gestion des risques financiers et instruments dérivés	52
NOTE 15.	Actions DANONE, dividende, résultat par action	58
NOTE 16.	Autres provisions et passifs non courants et Procédures judiciaires et d'arbitrage	59
NOTE 17.	Transactions avec les parties liées	61
NOTE 18.	Événements postérieurs à la clôture	62
NOTE 19.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	62
NOTE 20.	Exemption d'obligations statutaires de certaines filiales	62

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **63**

COMPTES CONSOLIDÉS

Résultat consolidé et résultat par action

(en millions d'euros sauf résultat par action en euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
Chiffre d'affaires	7.1, 7.2	27 661	27 619
Coût des produits vendus		(14 922)	(14 535)
Frais sur vente		(6 294)	(6 288)
Frais généraux		(2 637)	(2 748)
Frais de recherche et de développement		(339)	(398)
Autres produits et charges	7.3	(92)	(170)
Résultat opérationnel courant		3 377	3 481
Autres produits et charges opérationnels	8.1	(1 234)	(1 438)
Résultat opérationnel		2 143	2 042
Produits de trésorerie et des placements à court terme		155	341
Coût de l'endettement financier brut		(308)	(513)
Coût de l'endettement financier net	12.7	(153)	(172)
Autres produits financiers	13.3	51	60
Autres charges financières	13.3	(208)	(245)
Résultat avant impôts		1 832	1 686
Impôts sur les bénéfices	10.1	(778)	(768)
Résultat des sociétés intégrées		1 054	917
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.5, 6.6	(32)	36
RÉSULTAT NET		1 023	953
Résultat net - Part du Groupe		959	881
Résultat net - Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		64	72
Résultat net - Part du Groupe par action	15.4	1,48	1,36
Résultat net - Part du Groupe par action dilué	15.4	1,48	1,36

État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Résultat net - Part du Groupe	959	881
Écarts de conversion	368	(638)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE		
Gains et pertes latents bruts	31	(45)
Effets d'impôts	(8)	17
Autres gains et pertes, nets d'impôts	-	-
ÉLÉMENTS RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	391	(666)
AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS		
Gains et pertes latents bruts	(20)	(15)
Effets d'impôts	5	2
ÉCARTS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES		
Gains et pertes bruts	347	(118)
Effets d'impôts	(81)	35
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	251	(96)
Résultat global - Part du Groupe	1 601	118
Résultat global - Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	35	69
RÉSULTAT GLOBAL	1 636	187

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2022	2023
ACTIF			
Goodwill		17 938	17 340
Marques		5 843	5 256
Autres immobilisations incorporelles		458	498
Immobilisations incorporelles	11.1 à 11.3	24 239	23 093
Immobilisations corporelles	7.5	6 752	6 441
Titres mis en équivalence	6.1 à 6.7	576	416
Autres titres non consolidés		341	324
Autres immobilisations financières et prêts à plus d'un an		468	515
Autres actifs financiers	13.1, 13.2	808	839
Instruments dérivés - actifs ^(a)	14.2, 14.3	18	34
Impôts différés	10.2	735	746
Actifs non courants		33 128	31 570
Stocks	7.4	2 619	2 341
Clients et comptes rattachés	7.4	3 272	2 919
Autres actifs courants	7.4	1 315	1 259
Prêts à moins d'un an		3	3
Instruments dérivés - actifs ^(a)	14.2, 14.3	60	16
Placements à court terme	12.1, 12.5	3 631	3 638
Disponibilités		1 051	2 363
Actifs détenus en vue de leur cession ^(b)	4, 5.2, 6.6	202	376
Actifs courants		12 153	12 916
TOTAL DE L'ACTIF		45 281	44 486

(a) Instruments dérivés en gestion de la dette nette.

(b) Au 31 décembre 2023, correspond aux actifs relatifs aux activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis et à Michel et Augustin.

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	Notes	2022	2023
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		169	169
Primes		5 188	5 256
Bénéfices accumulés et autres ^(a)	12.3	17 916	16 845
Écarts de conversion		(3 398)	(4 036)
Autres résultats enregistrés directement en capitaux propres		(382)	(507)
Actions propres	15.2	(1 569)	(1 552)
Capitaux propres - Part du Groupe		17 923	16 176
Intérêts ne conférant pas le contrôle	5.6	69	46
Capitaux propres		17 992	16 222
Financements	12.1 à 12.4	10 806	10 447
Instruments dérivés - passifs ^(b)	14.2, 14.3	373	293
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	5.6	59	-
Dettes financières non courantes		11 238	10 739
Provisions pour retraites et autres avantages à long terme	9.3	772	904
Impôts différés	10.2	1 583	1 489
Autres provisions et passifs non courants	16.2, 16.3	1 565	1 303
Passifs non courants		15 160	14 436
Financements	12.1 à 12.4	3 357	5 154
Instruments dérivés - passifs ^(b)	14.2, 14.3	8	23
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle et aux compléments de prix relatifs à des prises de contrôle	5.6	263	356
Dettes financières courantes		3 628	5 533
Fournisseurs et comptes rattachés	7.4	4 899	4 779
Autres passifs courants	7.4	3 591	3 425
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur cession ^(c)	4, 5.2	11	90
Passifs courants		12 130	13 828
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		45 281	44 486

(a) *Autres correspond aux titres subordonnés à durée indéterminée de 500 millions d'euros.*

(b) *Instruments dérivés en gestion de la dette nette.*

(c) *Au 31 décembre 2023, correspond aux passifs relatifs aux activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis et à Michel et Augustin.*

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
Résultat net		1 023	953
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes	6.5, 6.6	53	(13)
Amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels	7.5, 11.3	1 863	1 611
Variation nette des provisions et des passifs non-courants	16.2, 16.3	(241)	(52)
Variation des impôts différés	10.2	40	(46)
Plus ou moins-value de cession d'actifs industriels et financiers		78	(7)
Charges liées aux rémunérations en actions et épargne salariale	9.4, 9.5	25	61
Coût de l'endettement financier net	12.7	154	170
Intérêts décaissés nets		(152)	(181)
Variation nette des intérêts financiers		2	(11)
Autres éléments sans impact sur la trésorerie ^(a)	3	44	669
Marge brute d'autofinancement		2 886	3 165
Variation des stocks		(667)	41
Variation des créances clients		(424)	74
Variation des dettes fournisseurs		879	324
Variation des autres comptes débiteurs et créditeurs		289	(162)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	7.4	77	277
Trésorerie provenant de l'exploitation		2 964	3 442
Investissements industriels ^(b)	7.5	(873)	(847)
Cessions d'actifs industriels ^(b)	7.5	30	15
Acquisitions d'actifs financiers ^(c)	5.2, 5.4, 6.3	(100)	(162)
Cessions d'actifs financiers ^(c)	5.2, 6.3, 6.6	206	177
Variation nette des prêts et des autres immobilisations financières		(12)	(17)
Trésorerie provenant des opérations d'investissement/ désinvestissement		(749)	(834)
Augmentation du capital et des primes		51	69
Acquisition d'actions propres (nettes de cession)	15.2	-	-
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	12.4	-	(750)
Rémunération et prime de rachat des titres subordonnés à durée indéterminée	12.4	(18)	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de Danone ^(d)	15.5	(1 238)	(1 279)
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle	5.6	(91)	(118)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(80)	(62)
Contribution des intérêts ne conférant pas le contrôle aux augmentations de capital		17	0
Transactions avec les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle		(153)	(181)
Flux nets d'instruments dérivés ^(e)		4	0
Financements obligataires émis au cours de l'exercice	12.3, 12.4	600	1 597
Financements obligataires remboursés au cours de l'exercice	12.3, 12.4	(1 682)	(1 852)
Flux nets des autres dettes financières courantes et non courantes	12.3	(1 032)	577
Flux nets des placements à court terme	12.5	1 535	(220)
Trésorerie affectée aux opérations de financement ^(f)		(1 934)	(2 057)
Incidence des variations de taux de change et autres ^(g)		112	(503)

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE		392	49
Disponibilités au 1^{er} janvier		659	1 051
Disponibilités au 31 décembre		1 051	2 363
Disponibilités nettes au 31 décembre ^(h)		721	1 099

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Flux de trésorerie liés au paiement d'impôts sur les bénéfices	(716)	(730)
--	-------	-------

- (a) Comprennent principalement l'impact du recyclage des écarts de conversion relatif aux activités EDP Russie suite à la déconsolidation au 16 juillet 2023 (voir Note 3 des Annexes aux comptes consolidés).
- (b) Concernent les actifs corporels et incorporels opérationnels.
- (c) Acquisition / cession de titres de sociétés. Pour les sociétés consolidées par intégration globale, comprend la trésorerie à la date d'acquisition / cession.
- (d) Part payée en numéraire.
- (e) Instruments dérivés en gestion de la dette nette.
- (f) Dont 37 millions d'euros liés à la variation des découverts bancaires au 31 décembre 2022.
- (g) Effet de reclassement sans incidence sur la dette nette.
- (h) Les découverts bancaires s'élevaient à 330 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les flux de trésorerie correspondent à des éléments présentés au bilan consolidé. Cependant, ces flux peuvent différer des variations bilantielles, notamment en raison des règles (i) de traduction des opérations en devises autres que la devise fonctionnelle, (ii) de conversion des états financiers des sociétés de devise fonctionnelle autre que l'euro, (iii) des variations de périmètre, et (iv) d'autres éléments non monétaires.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Mouvements de la période									
		Au 1 ^{er} janvier 2023	Éléments du résultat global	Augmentation de capital	Autres opérations sur actions propres	Charges liées aux rémunérations en actions et épargne salariale ^(b)	Dividendes versés aux actionnaires de Danone	Opérations sur titres subordonnés à durée de vie indéterminée, y compris rémunération et prime de rachat nettes d'impôt	Autres transactions avec les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Autres éléments	Au 31 décembre 2023
Capital		169	-	-	-	-	-	-	-	-	169
Primes		5 188	-	68	-	-	-	-	-	-	5 256
Bénéfices accumulés et autres ^(a)	15	17 916	881	-	-	61	(1 279)	(768)	(138)	173	16 845
Écarts de conversion		(3 398)	(638)	-	-	-	-	-	-	-	(4 036)
Gains et pertes relatifs aux instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		(165)	(28)	-	-	-	-	-	-	-	(194)
Gains et pertes sur actifs enregistrés en juste valeur par les autres éléments du résultat, nets d'impôts		26	(13)	-	-	-	-	-	-	-	13
Écarts actuariels sur engagements de retraite, non recyclables en résultat, nets d'impôts	9	(243)	(83)	-	-	-	-	-	-	-	(326)
Autres résultats enregistrés en capitaux propres		(382)	(125)	-	-	-	-	-	-	-	(507)
Actions propres DANONE	15.2	(1 569)	-	-	17	-	-	-	-	-	(1 552)
Capitaux propres - Part du Groupe		17 923	118	69	17	61	(1 279)	(768)	(138)	173	16 176
Intérêts ne conférant pas le contrôle		69	69	-	-	-	(62)	-	(26)	(3)	46
Capitaux propres consolidés		17 992	187	69	17	61	(1 341)	(768)	(164)	170	16 222

(a) Autres correspond aux titres subordonnés à durée indéterminée de 500 millions d'euros.

(b) Voir Notes 9.4 et 9.5 des Annexes aux comptes consolidés.

(en millions d'euros)	Notes	Mouvements de la période								Au 31 décembre 2022	
		Au 1 ^{er} janvier 2022	Éléments du résultat global	Augmentation de capital	Autres opérations sur actions propres	Charges liées aux rémunérations en actions et épargne salariale ^(b)	Dividendes versés aux actionnaires de Danone	Opérations sur titres subordonnés à durée de vie indéterminée, y compris rémunération et prime de rachat nettes	Autres transactions avec les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle		Autres éléments
Capital		172	-	-	(3)	-	-	-	-	-	169
Primes		5 934	-	51	(797)	-	-	-	-	-	5 188
Bénéfices accumulés et autres ^(a)	15	18 038	959	-	-	25	(1 238)	(13)	(127)	272	17 916
Écarts de conversion		(3 834)	368	-	-	-	-	-	68	-	(3 398)
Gains et pertes relatifs aux instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		(188)	23	-	-	-	-	-	-	-	(165)
Gains et pertes sur actifs enregistrés en juste valeur par les autres éléments du résultat, nets d'impôts		41	(15)	-	-	-	-	-	-	-	26
Écarts actuariels sur engagements de retraite, non recyclables en résultat, nets d'impôts	9	(509)	266	-	-	-	-	-	-	-	(243)
Autres résultats enregistrés en capitaux propres		(656)	274	-	-	-	-	-	-	-	(382)
Actions propres DANONE	15.2	(2 380)	-	-	811	-	-	-	-	-	(1 569)
Capitaux propres - Part du Groupe		17 273	1 601	51	10	25	(1 238)	(13)	(59)	272	17 923
Intérêts ne conférant pas le contrôle		102	35	17	-	-	(80)	-	(29)	24	69
Capitaux propres consolidés		17 375	1 636	68	10	25	(1 318)	(13)	(88)	296	17 992

(a) Autres correspond aux titres subordonnés à durée indéterminée de 1,25 milliard d'euros.

(b) Voir Notes 9.4 et 9.5 des Annexes aux comptes consolidés.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES	12	NOTE 8. ÉLÉMENTS ET ÉVÉNEMENTS NON COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	31
Note 1.1. Bases de préparation	12	Note 8.1. Autres produits et charges opérationnels	31
Note 1.2. Référentiel comptable appliqué	12	Note 8.2. Plan Local First pour l'organisation de Danone	31
Note 1.3. Application de la norme IAS 29	13	NOTE 9. EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	32
Note 1.4. Évaluation des effets du changement climatique	13	Note 9.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale	32
Note 1.5. Application des décisions de l'IFRS IC	14	Note 9.2. Charges de personnel des sociétés consolidées par intégration globale	32
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	14	Note 9.3. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance	32
Note 2.1. Évolution de l'organisation par zone géographique	14	Note 9.4. Actions sous conditions de performance et <i>fidelity shares</i>	36
Note 2.2. Autres faits marquants	14	Note 9.5. Plan d'Épargne Entreprise	37
NOTE 3. INCIDENCES DU CONFLIT UKRAINE-RUSSIE POUR DANONE	15	NOTE 10. IMPÔTS	38
Note 3.1. Contexte	15	Note 10.1. Impôts sur les bénéfices	38
Note 3.2. Effets sur les comptes consolidés de l'exercice 2023	15	Note 10.2. Impôts différés	39
NOTE 4. CESSION DES ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES AUX ÉTATS-UNIS	15	Note 10.3. Défis fiscaux reportables	39
Note 4.1. Contexte	15	Note 10.4. Réforme fiscale internationale - Pilier II	40
Note 4.2. Effets sur les comptes consolidés de l'exercice 2023	15	NOTE 11. ACTIFS INCORPORELS	40
NOTE 5. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE ET DÉTENEURS D'INTÉRÊTS NE CONFÉRANT PAS LE CONTRÔLE	16	Note 11.1. Principes comptables	40
Note 5.1. Principes comptables	16	Note 11.2. Valeur nette comptable et variation de la période	41
Note 5.2. Principaux changements de la période	17	Note 11.3. Suivi de la valeur des <i>goodwill</i> et marques à durée de vie indéfinie	42
Note 5.3. Sociétés consolidées par intégration globale	17	NOTE 12. FINANCEMENTS ET SÉCURITÉ FINANCIÈRE, DETTE NETTE ET COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	44
Note 5.4. Comptabilisation des prises de contrôle réalisées en 2023	17	Note 12.1. Principes comptables	44
Note 5.5. Finalisation de la comptabilisation des prises de	17	Note 12.2. Risque de liquidité et politique de gestion	45
Note 5.6. Détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	18	Note 12.3. Structure de financement et évolution sur la période	46
NOTE 6. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	18	Note 12.4. Financements et sécurité financière du Groupe gérés au niveau de la Société	47
Note 6.1. Principes comptables	18	Note 12.5. Disponibilités et placements à court terme	49
Note 6.2. Principales sociétés mises en équivalence en termes de résultat net et d'actifs nets consolidés	19	Note 12.6. Dette nette	50
Note 6.3. Principaux changements de la période	19	Note 12.7. Coût de l'endettement financier net	50
Note 6.4. Valeur nette comptable et variation de la période	20	Note 12.8. Risques financiers liés à la dette nette et à l'activité de financement	51
Note 6.5. Résultat des sociétés mises en équivalence	20	NOTE 13. AUTRES ACTIFS FINANCIERS, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	51
Note 6.6. Accord avec Mengniu quant à la cession des participations minoritaires dans la joint-venture Inner Mongolia Dairy en 2022 (Produits laitiers frais, Chine) et Yashili (Nutrition Spécialisée, Chine) et à l'acquisition de Dumex en 2023	21	Note 13.1. Principes comptables	51
Note 6.7. Suivi de la valeur des autres Titres mis en équivalence	21	Note 13.2. Autres actifs financiers	51
NOTE 7. ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	22	Note 13.3. Autres produits financiers et Autres charges financières	52
Note 7.1. Principes comptables	22	NOTE 14. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS	52
Note 7.2. Secteurs opérationnels	22	Note 14.1. Organisation de la gestion des risques financiers	52
Note 7.3. Autres éléments courants du résultat opérationnel	24	Note 14.2. Principes comptables	53
Note 7.4. Besoins en fonds de roulement	24	Note 14.3. Instruments dérivés	53
Note 7.5. Actifs corporels, investissements industriels et contrats de location (droits d'utilisation)	27	Note 14.4. Risque de contrepartie	55
Note 7.6. Engagements hors-bilan relatifs à l'activité opérationnelle	29	Note 14.5. Risque sur titres actions	56
Note 7.7. Risques financiers liés à l'activité opérationnelle	29	Note 14.6. Réconciliation du bilan par classe et catégories comptables	57

NOTE 15. ACTIONS DANONE, DIVIDENDE, RÉSULTAT PAR ACTION	58
Note 15.1. Principes comptables	58
Note 15.2. Actions DANONE autodétenues	58
Note 15.3. Actions DANONE en circulation	58
Note 15.4. Résultat par action – Part du Groupe	58
Note 15.5. Dividende	59
NOTE 16. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS NON COURANTS ET PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	59
Note 16.1. Principes comptables	59
Note 16.2. Autres provisions et passifs non courants	60
Note 16.3. Variation des Autres provisions	60
Note 16.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage	60

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	61
Note 17.1. Principes comptables	61
Note 17.2. Transactions avec les entreprises associées	61
Note 17.3. Rémunérations et avantages attribués aux membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration	61
NOTE 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	62
NOTE 19. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX	62
NOTE 20. EXEMPTION D'OBLIGATIONS STATUTAIRES DE CERTAINES FILIALES	62

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1. Bases de préparation

Les comptes consolidés de Danone (la « Société ») et de ses filiales (ensemble « le Groupe ») au titre de l'exercice 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2024.

Les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont présentés en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis au million le plus proche. De façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut

présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

L'établissement des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations qui ont une incidence sur les montants reconnus dans le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux comptes consolidés dont les principales sont :

	Notes
Prise en compte des risques liés au changement climatique	1.4
Classement des titres faisant l'objet d'un processus de cession	5.2
Détermination du montant des remises, ristournes et autres déductions en lien avec les accords commerciaux	7.1
Évaluation des impôts différés actifs	10.3
Évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels	11.3
Détermination du montant des Autres provisions et des passifs non courants	16.2, 16.3

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans le contexte macro-économique du conflit Ukraine-Russie (voir Note 3 des Annexes aux comptes consolidés).

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de Danone exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS ne le traitent pas de manière explicite, notamment pour la comptabilisation des options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle.

Note 1.2. Référentiel comptable appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023

Les amendements suivants sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- IFRS 17, *Contrats d'assurance* ;
- IAS 1, *Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables* ;
- IAS 8, *Définition d'une estimation comptable* ;

- IAS 12, *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction* ;
- IAS 12, *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles de Pilier II*.

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2023 au sein de l'Union européenne

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Note 1.3. Application de la norme IAS 29

Principes comptables

La norme IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes requiert de retraiter les éléments non-monnaïres des actifs et passifs du pays en hyperinflation ainsi que leur compte de résultat pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de leur monnaie fonctionnelle, entraînant un profit ou une perte sur la position monétaire nette qui est enregistrée en résultat net en Autres produits ou Autres charges financières. De plus, les états financiers des filiales de ces pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée conformément à la norme IAS 21.

Application et principales incidences comptables

Danone applique la norme à l'Argentine depuis les comptes annuels 2018, à l'Iran depuis les comptes annuels 2020, à la Turquie depuis les comptes annuels 2022 et au Ghana à partir des comptes annuels 2023.

Argentine

En 2023, Danone a utilisé l'indice des prix à la consommation (CPI) pour procéder à la réévaluation du compte de résultat, des flux de trésorerie et des actifs et passifs non monétaires, en progression de 210 % par rapport à 2022 et une parité EUR / ARS pour convertir le compte de résultat de 893,2 (188,8 en 2022). L'application de la norme IAS 29 a un impact de (83) millions d'euros sur les capitaux propres consolidés et sur les actifs non monétaires net des passifs non monétaires au 31 décembre 2023 (impact négatif de 18 millions d'euros au 31 décembre 2022) et s'est traduite dans le compte de résultat de l'exercice 2023 par :

- une baisse du chiffre d'affaires consolidé de 198 millions d'euros et baisse du résultat opérationnel courant de 59 millions d'euros (respectivement baisse de 16 millions d'euros et baisse de 61 millions d'euros en 2022) ;
- un impact négatif sur la situation nette monétaire de 6 millions d'euros comptabilisés dans la rubrique Autres produits et charges financières (impact négatif de 5 millions d'euros en 2022) ;
- une charge de 99 millions d'euros dans le Résultat net – Part du Groupe (charge de 113 millions d'euros en 2022).

Turquie

En 2023, Danone a utilisé l'indice des prix à la consommation (CPI) pour procéder à la réévaluation du compte de résultat, des flux de trésorerie et des actifs et passifs non monétaires, en progression de 65 % par rapport à 2022 et une parité EUR / TRY pour convertir le compte de résultat après application d'IAS 29 au taux de clôture de 32,6 (20,0 en 2022). L'application de la norme IAS 29 a un impact de (150) millions d'euros sur les capitaux propres consolidés et sur les actifs non monétaires net des passifs non monétaires au 31 décembre 2023 (impact négatif de 121 millions d'euros au 31 décembre 2022) et s'est notamment traduite dans le compte de résultat de l'exercice 2023 par :

- une diminution du chiffre d'affaires consolidé de 0,4 million d'euros et une augmentation du résultat opérationnel courant de 2,7 millions d'euros ;
- une perte sur la situation nette monétaire de 34,9 millions d'euros comptabilisé dans la rubrique Autres produits et charges financières ;
- une charge de 33 millions d'euros dans le Résultat net – Part du Groupe.

Ghana

Conformément aux critères d'IAS 29, ce pays est considéré comme une économie hyper-inflationniste depuis décembre 2023. Danone applique la norme IAS 29 au Ghana avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023, les données relatives aux périodes précédentes ne sont pas retraitées. Danone considère que l'application de la norme IAS 29 pour le Ghana n'a pas eu d'incidence significative sur l'exercice 2023.

Iran

L'application de la norme IAS 29 n'a eu pas d'incidence significative sur l'exercice 2023.

Note 1.4. Évaluation des effets du changement climatique

Compte tenu de :

- la nature des activités de Danone et de son implantation géographique ;
- la nature et de l'ampleur des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités liés au changement climatique tels qu'identifiés et évalués dans ses Facteurs de risques et sa Déclaration de performance extra-financière ;

Danone n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2023 tels que décrits en Note 11.3 des Annexes aux comptes consolidés relative au suivi de la valeur de ses actifs incorporels.

En particulier :

- ses engagements et positions en matière de crédits carbone ne sont pas significatifs au 31 décembre 2023, et aucun passif significatif n'est reconnu à ce titre au bilan consolidé ;
- aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 31 décembre 2023 ;

- en 2023, le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs des engagements pris dans ce domaine sur la valeur de ses actifs corporels. En particulier, la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires pour adapter les outils de production ne remet pas en cause leur durée d'utilisation.

Danone a également communiqué, le 22 février 2023, sa nouvelle feuille de route (Danone Impact Journey) détaillant ses objectifs et engagements en matière de lutte contre le changement climatique tels que son ambition de réduire ses émissions de méthane à horizon 2030 comme annoncé dans le communiqué de presse du 17 janvier 2023.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a projeté dans ses plans d'affaires les hypothèses relatives aux impacts de la feuille de route Danone Impact Journey. La mise en œuvre de ces effets dans les tests de dépréciation n'a pas mis en évidence de perte de valeur complémentaire pour l'exercice 2023 tel que décrit en Note 11.3 des Annexes aux comptes consolidés.

Note 1.5. Application des décisions de l'IFRS IC

Danone n'identifie pas de normes ou interprétations applicables, telles que publiées par l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretation Committee*), pour les comptes consolidés clos le 31 décembre 2023.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 2.1. Évolution de l'organisation par zone géographique

Le 18 janvier 2023, Danone a annoncé le renforcement de son équipe dirigeante afin de poursuivre le déploiement de son plan stratégique « Renew Danone ». Ces évolutions sont effectives à partir du 1^{er} février 2023. Le Groupe a donc reflété l'évolution de l'organisation dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2023.

En 2023, les principaux décideurs opérationnels (le Directeur Général Antoine de SAINT-AFFRIQUE, et le Directeur Général Adjoint Finances, Technologie & Data, Jürgen ESSER) ont donc suivi et évalué la performance de Danone par zone géographique tel qu'explicité ci-après.

Effets sur les comptes consolidés

Secteurs opérationnels

Afin de refléter la mise en œuvre de l'évolution de l'organisation par zone géographique, le Groupe a procédé à un changement dans ses secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8. Ainsi, les quatre nouveaux secteurs opérationnels et le regroupement de secteurs sont à présent :

- l'Europe, qui inclut désormais l'Ukraine (auparavant inclus dans le regroupement Reste du Monde) ;
- l'Amérique du Nord qui comprend les États-Unis et le Canada (inchangé) ;
- la Chine, Asie du Nord et Océanie (inchangé) ;
- l'Amérique latine (auparavant inclus dans le regroupement Reste du Monde) ;
- le Reste du Monde, incluant la zone AMOA (Asie, Moyen-Orient dont la Turquie, Afrique) et CEI.

Le Groupe maintient un *reporting* par catégorie pour le chiffre d'affaires, le résultat et la marge opérationnels courants pour EDP, Nutrition Spécialisée (SN) et Eaux.

Le Groupe suit son activité selon ces nouveaux secteurs opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2023. À des fins de comparabilité l'intégralité de l'information sectorielle de la période précédente a été retraitée (voir Note 7.2 des Annexes aux comptes consolidés).

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, Danone a mené une analyse pour s'assurer que chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels le *goodwill* est ainsi alloué :

- représente au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne ; et
- ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel tel que défini par la norme IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, avant regroupement.

Le renforcement de la gouvernance et l'organisation des secteurs opérationnels (voir Note 10.3 des Annexes aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2022), ont conduit le Groupe à revoir l'appréciation de la définition de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et groupes d'UGT auxquels les *goodwill* doivent être affectés au 1^{er} janvier 2023. Cette analyse n'a conduit à aucune modification au sein des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et groupes d'UGT.

Note 2.2. Autres faits marquants

	Notes
Incidences du conflit Ukraine-Russie pour Danone	3
Cession des actifs relatifs aux activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis	4

NOTE 3. INCIDENCES DU CONFLIT UKRAINE-RUSSIE POUR DANONE

Note 3.1. Contexte

Position de Danone en Russie

- Le 14 octobre 2022, Danone a annoncé sa décision de lancer le processus de transfert du contrôle de son activité *Essential Dairy and Plant-based* (EDP) en Russie considérant qu'il s'agit de la meilleure option pour assurer la continuité de la performance opérationnelle de cette activité, pour ses salariés, consommateurs et partenaires.
- Le 16 juillet 2023, Danone a pris acte du décret des autorités russes qui vise à placer Danone Russie sous administration externe temporaire de l'Agence fédérale russe Rosimushchestvo.
- Le 18 juillet 2023, les autorités russes ont indiqué avoir changé le Directeur Général et le Conseil d'Administration de Danone Russie. Ces changements ont été réalisés sans l'approbation de Danone.

Note 3.2. Effets sur les comptes consolidés de l'exercice 2023

En conséquence de ces événements, Danone ne détient plus le contrôle de son activité EDP en Russie bien qu'il en reste le propriétaire légal.

Ainsi, Danone reflète dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023, les effets de l'absence de contrôle constatée, ce qui entraîne une perte de 706 millions d'euros composée principalement de l'actif net pour environ 219 millions d'euros et du recyclage des écarts de conversion accumulés de 487 millions d'euros.

Exposition résiduelle de Danone en Russie

L'exposition résiduelle du Groupe correspond principalement à la part relative des filiales de Danone en Russie dans les écarts de conversion accumulés au sein des capitaux propres consolidés s'élevant à

(661) millions d'euros au 31 décembre 2023 pour l'activité Nutrition Spécialisée. Au 31 décembre 2022, les écarts de conversion accumulés au sein des capitaux propres consolidés s'élevaient à (634) millions d'euros pour l'activité Nutrition Spécialisée. Ces écarts de conversion ont été accumulés depuis l'acquisition des activités en Russie par Danone.

Danone dispose de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2023 pour l'activité Nutrition Spécialisée en Russie et le Groupe considère ces montants comme non significatifs. Ces éléments sont immédiatement mobilisables et nécessaires pour le financement des opérations courantes en Russie. Certaines transactions transfrontalières font l'objet d'autorisations administratives.

NOTE 4. CESSIION DES ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES AUX ÉTATS-UNIS

Note 4.1. Contexte

Le 2 janvier 2024, Danone a annoncé la signature d'un accord pour vendre ses activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis à Platinum Equity, une société d'investissement basée aux États-Unis.

Cette cession s'inscrit dans la revue de portefeuille et dans le programme de rotation d'actifs annoncé en mars 2022 dans le cadre de la stratégie « Renew Danone ».

En 2023, comme en 2022, les activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis, composées des marques Horizon Organic et Wallaby, représentaient environ 3 % des ventes globales de Danone. Ces activités sont intégrées dans le secteur opérationnel Noram.

Note 4.2. Effets sur les comptes consolidés de l'exercice 2023

Suite à la signature de cet accord, dont la réalisation est soumise à des conditions préalables usuelles, les conditions pour une qualification des actifs et passifs non-courants, relatifs à ces activités de produits laitiers biologiques, comme étant détenus en vue de leur cession au sens de la norme IFRS 5 sont atteintes à la date d'arrêté des comptes consolidés annuels 2023.

Conformément à IFRS 5, ces actifs et passifs destinés à être cédés, sont composés de marques, d'actifs de production, et d'actifs et passifs courants, ont été évalués sur la base du plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur selon les termes de l'accord, diminuée des coûts de la cession. La part de valeur comptable excédant cette juste valeur diminuée des coûts de la cession a été dépréciée, soit 426 millions d'euros. La charge de dépréciation correspondante a été reconnue en Autres produits et charges opérationnels de l'exercice, voir Note 8.1 des Annexes aux comptes consolidés.

NOTE 5. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE ET DÉTENTEURS D'INTÉRÊTS NE CONFÉRANT PAS LE CONTRÔLE

Note 5.1. Principes comptables

Sociétés consolidées par intégration globale

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes des filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, la capacité de contrôle exclusif. Le contrôle exclusif sur une entité s'apprécie (i) par le pouvoir que le Groupe a sur cette entité, (ii) s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison des relations avec cette entité, et (iii) s'il exerce son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient de l'entité.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe (Part du Groupe) étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (Intérêts ne conférant pas le contrôle). Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

Regroupement d'entreprises : acquisitions avec prise de contrôle, cession partielle avec perte de contrôle

La comptabilisation des opérations de prise de contrôle ou de cession partielle avec perte de contrôle peut être synthétisée comme suit :

- lors d'une prise de contrôle, les coûts accessoires aux transactions sont comptabilisés en résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels et présentés dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sur l'exercice. Par ailleurs, les ajustements de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur dans le prix d'acquisition et leurs variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels, l'intégralité des versements relatifs à ces ajustements étant présentée dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ;

- lors d'une prise (ou perte) de contrôle, la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (ou résiduelle) est enregistrée en résultat, dans la rubrique des (i) Autres produits et charges opérationnels lors d'une perte de contrôle, (ii) Résultats des sociétés mises en équivalence lors de la prise de contrôle d'une entité auparavant mise en équivalence, et (iii) Autres produits et charges financiers lors de la prise de contrôle d'une entité auparavant comptabilisée en titres non consolidés ;
- lors d'une prise de contrôle, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise, soit à leur juste valeur. Dans ce dernier cas, l'écart d'acquisition est alors majoré de la part revenant à ces intérêts ne conférant pas le contrôle. Ce choix se fait de manière individuelle, pour chaque opération d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises peuvent être comptabilisés sur des bases provisoires, les montants affectés aux actifs et passifs identifiables acquis et le *goodwill* sont susceptibles d'être modifiés dans un délai maximum d'un an à compter de leur date d'acquisition.

Acquisitions ou cessions d'intérêts dans des sociétés contrôlées sans impact sur le contrôle

Les opérations d'achat ou de cession de parts d'intérêts dans des sociétés contrôlées qui n'amènent pas de prise ou perte de contrôle sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique Bénéfices accumulés, comme des transferts entre la Part du Groupe et la part des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat et les flux de trésorerie correspondant sont présentés en flux de financement. Les coûts liés à ces transactions suivent le même traitement comptable.

Note 5.2. Principaux changements de la période

Exercice 2023

(en pourcentage)	Pourcentage d'intérêt détenu au 31 décembre				
	Zone (Pays)	Catégorie	Date d'opération ^(a)	2022	2023
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS AU COURS DE L'EXERCICE					
Dumex Baby Food Co., Ltd.	CNAO (Chine)	Nutrition spécialisée	Mars	-	100,0 %
Centrum Medyczne Promedica Spolka Cywilna Piotr Compala, Halina Compala-Kusnierz	Europe (Pologne)	Nutrition spécialisée	Mars	-	100,0 %
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AVEC CHANGEMENT DANS LE POURCENTAGE DE DÉTENTION					
Harmless Harvest	Amérique du Nord (États-Unis)	Eaux	Mars	51,0 %	100,0 %
Hunan Eurbest Nutritional Food	CNAO (Chine)	Nutrition spécialisée	Août	96,5 %	100,0 %
PRINCIPALES SOCIÉTÉS QUI NE SONT PLUS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE					
JSC Danone Russie ^(b)	Reste du Monde (Russie)	EDP	Juillet	100,0 %	100,0 %

(a) Mois de l'exercice 2023.

(b) Relatif aux activités EDP Russie suite à la déconsolidation au 16 juillet 2023 (voir Note 3 des Annexes aux comptes consolidés).

Par ailleurs, Danone a annoncé le 6 décembre 2023 sa volonté de céder l'entreprise française Michel et Augustin. La société a été consolidée par intégration globale dans les comptes de Danone depuis le 1^{er} avril 2019. Les actifs et passifs associés ont été reclassés comme détenus en vue de leur cession au 31 décembre 2023, conformément à la norme IFRS 5.

Exercice 2022

(en pourcentage)	Pourcentage d'intérêt détenu au 31 décembre				
	Zone (Pays)	Catégorie	Date d'opération ^(a)	2021	2022
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS AU COURS DE L'EXERCICE					
Hunan Eurbest Nutritional Food	CNAO (Chine)	Nutrition spécialisée	Mars	-	96,5 %
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AVEC CHANGEMENT DANS LE POURCENTAGE DE DÉTENTION					
Aguas Danone de Argentina	Amérique latine (Argentine)	Eaux	Avril	100,0 %	51,0 %
PRINCIPALES SOCIÉTÉS QUI NE SONT PLUS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE					
				-	-

(a) Mois de l'exercice 2022.

Note 5.3. Sociétés consolidées par intégration globale

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023, qu'elles soient consolidées directement ou indirectement par intégration globale ou qu'elles soient mises en équivalence, est disponible sur le site internet de Danone www.danone.com.

Note 5.4. Comptabilisation des prises de contrôle réalisées en 2023

Les regroupements d'entreprises réalisés en 2023 ne sont pas significatifs.

Note 5.5. Finalisation de la comptabilisation des prises de contrôle réalisées en 2022

La finalisation de la comptabilisation des regroupements d'entreprises réalisés en 2022 n'a pas donné lieu à d'ajustements significatifs.

Note 5.6. Détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Principales sociétés consolidées par intégration globale et non détenues à 100 % en termes de résultat net et d'actifs nets consolidés

Les actionnaires minoritaires des principales sociétés consolidées et non détenues à 100 % par le Groupe ne sont pas significatifs au 31 décembre 2023.

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Principes comptables

Danone a consenti à des tiers détenant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans certaines sociétés consolidées, des options de vente sur tout ou partie de leur participation dans ces sociétés. Ces dettes financières ne portent pas intérêt.

En application d'IAS 32, Instruments financiers : présentation lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est constatée pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option, la contrepartie de la dette induite par ces engagements est :

- d'une part en réduction de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- d'autre part, en diminution des capitaux propres – Part du Groupe pour le montant de la dette qui excède la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant. Cette rubrique est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle. En l'absence de prescriptions précises des IFRS, le Groupe a appliqué les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009.

Variation de la période

(en millions d'euros)	2022	2023
Au 1^{er} janvier	354	323
Nouvelles options et options comptabilisées auparavant selon IFRS 9	0	0
Exercices d'options ^(a)	(81)	(67)
Variation de la valeur actuelle des options en cours	50	100
AU 31 DÉCEMBRE ^(b)	323	356

(a) Valeur comptable à date de clôture de la période précédente pour les options exercées.

(b) Pour la plupart, le prix d'exercice est évalué sur le chiffre d'affaires et sur les flux de trésorerie actualisés.

NOTE 6. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Note 6.1. Principes comptables

Comptabilisation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Lors de l'acquisition de titres des sociétés comptabilisées par mise en équivalence, le prix d'acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis représente le *goodwill* qui est intégré à la valeur comptable des titres.

Le Résultat des sociétés mises en équivalence comprend principalement les éléments suivants :

- quote-part de résultat du Groupe dans ces sociétés sur la base d'estimés ;
- résultat de cession de titres de ces sociétés ;
- écart de réévaluation lors d'une perte d'influence sans cession de titres ;
- dépréciation de titres de ces sociétés.

Suivi de valeur

Le Groupe procède à la revue de la valeur de ses titres mis en équivalence lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue. S'agissant des titres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours de bourse en deçà du cours historique constitue un indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur nette comptable dans la rubrique Résultats des sociétés mises en équivalence.

Note 6.2. Principales sociétés mises en équivalence en termes de résultat net et d'actifs nets consolidés

Le 6 mai 2022, Danone a annoncé être parvenu à un accord avec Mengniu quant à la cession de ses participations dans la *joint-venture* Inner Mongolia Dairy et dans Yashili et à l'acquisition de 100 % de Dumex Baby Food Co., Ltd, un fabricant chinois de lait infantile, détenu par Yashili (voir Note 6.6 des Annexes aux comptes consolidés).

Danone n'a enregistré aucun autre changement significatif sur l'exercice 2023.

Note 6.3. Principaux changements de la période

Exercice 2023

Danone n'a enregistré aucun changement significatif au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Exercice 2022

(en pourcentage)	Notes	Zone (Pays)	Catégorie	Pourcentage d'intérêt détenu au 31 décembre		
				Date d'opération ^(a)	2021	2022
PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE POUR LA PREMIÈRE FOIS AU COURS DE L'EXERCICE						
Aguas de Origen		Amérique latine (Argentine)	Eaux	Décembre	-	50 %
PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE AVEC CHANGEMENT DANS LE POURCENTAGE DE DÉTENTION						
-		-	-		-	-
PRINCIPALES SOCIÉTÉS QUI NE SONT PLUS MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE						
Yashili ^(b)	6.6	CNAO (Chine)	EDP	Août	25 %	25 %

(a) Mois de l'exercice 2022.

(b) Les titres Yashili mis en équivalence ont été reclassés en Actifs destinés à être cédés à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Note 6.4. Valeur nette comptable et variation de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022			2023		
		Goodwill nets	Part du Groupe dans l'actif net et les résultats	Total	Goodwill nets	Part du Groupe dans l'actif net et les résultats	Total
Au 1^{er} janvier		210	561	771	162	414	576
Acquisitions, prises d'influence de l'exercice et augmentation de capital		8	23	32	32	19	51
Cessions, pertes d'influence de l'exercice, baisse du taux de détention		(6)	8	2	(4)	(8)	(12)
Reclassement en actifs détenus en vue de leur cession	6.6	-	(170)	(170)	-	-	-
Quote-part du Groupe dans le résultat net avant résultat de cession, de réévaluation et autres	6.5	-	31	31	-	20	20
Dividendes versés		-	(22)	(22)	-	(23)	(23)
Écart de conversion		(4)	7	4	(29)	(198)	(226)
Perte de valeur		(47)	(22)	(69)	-	-	-
Ajustement de la quote-part du Groupe dans la situation nette		-	(2)	(2)	3	27	31
AU 31 DÉCEMBRE		162	414	576	165	251	416

Note 6.5. Résultat des sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
Quote-part du Groupe dans le résultat net avant résultat de cession, de réévaluation et autres		31	20
Perte de valeur	6.6	(69)	-
Résultat de cession, de réévaluation et autres	6.6	6	16
TOTAL		(32)	36

Note 6.6. Accord avec Mengniu quant à la cession des participations minoritaires dans la joint-venture Inner Mongolia Dairy en 2022 (Produits laitiers frais, Chine) et Yashili (Nutrition Spécialisée, Chine) et à l'acquisition de Dumex en 2023

Sortie progressive du partenariat avec Mengniu

Dans le cadre de la revue stratégique de ses actifs engagée en 2021 et de ses priorités d'allocation de capital, Danone a décidé de mettre un terme au partenariat avec Mengniu.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la cession de sa participation minoritaire de 9,8 % dans Mengniu, qui avait été finalisée le 13 mai 2021 et qui avait généré un résultat de cession de 586 millions d'euros, constaté en Résultat des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés semestriels 2021.

Le 6 mai 2022, Danone a annoncé être parvenu à un accord avec Mengniu pour lui céder sa participation de 20 % dans la *joint-venture* Inner Mongolia Dairy et sa participation de 25 % dans Yashili. En parallèle, Danone a annoncé l'acquisition de 100 % de Dumex Baby Food Co Ltd, un fabricant chinois de lait infantile, détenu par Yashili.

Le 16 août 2022, les actionnaires indépendants de Yashili ont approuvé, lors de leur Assemblée générale extraordinaire, la transaction incluant notamment la cession de la participation de Danone dans Yashili et la cession de la société Dumex en Chine par Yashili à Danone.

Effets sur les comptes consolidés

Cession de la participation dans Yashili

La cession des titres mis en équivalence relatifs à la participation de 25 % détenue par Danone dans Yashili, qui étaient déjà qualifiés d'actifs destinés à être cédés au sens de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2022, a été finalisée le 9 mars 2023. Les titres mis en équivalence avaient été évalués au 31 décembre 2022 sur la base du prix convenu avec Mengniu. Cette réévaluation s'est traduite par une dépréciation de 68 millions d'euros, constatée en Résultat des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés annuels 2022.

Au cours de l'exercice 2023, le résultat de cession s'élève à 24 millions d'euros après prise en compte du recyclage des écarts de conversion et des frais de cession.

Acquisition de 100 % de la société Dumex Baby Food Co., Ltd.

Le 2 mars 2023, Danone a acquis 100 % des titres de participation dans Dumex Baby Food Co., Ltd.

Au 31 décembre 2023, le prix de transaction payé s'est élevé à 485 millions de RMB soit 64 millions d'euros.

Revue de valeur au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable de la participation dans Dumex Baby Food Co., Ltd. a fait l'objet d'un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie prévisionnels à partir du plan d'affaires de son management couvrant la période 2024-2028.

Le test a conduit à reconnaître une dépréciation de 48 millions d'euros, enregistrée en Autres produits et charges opérationnels dans les comptes consolidés annuels 2023.

Note 6.7. Suivi de la valeur des autres Titres mis en équivalence

Revue de valeur au 31 décembre 2023

À l'issue de la revue des autres titres mis en équivalence, le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur.

Revue de valeur au 31 décembre 2022

À l'issue de la revue des autres titres mis en équivalence, le Groupe n'avait enregistré aucune perte de valeur.

NOTE 7. ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Note 7.1. Principes comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Danone est principalement composé de ventes de produits finis. Il est constaté dans le compte de résultat lors du transfert de contrôle des produits. Il est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend principalement les coûts industriels (notamment coûts des matières premières, amortissements des actifs industriels et coûts du personnel dédiés à l'activité production), et certains coûts logistiques.

Frais sur vente

Les frais sur vente comprennent principalement les dépenses de marketing, les coûts de promotion des produits auprès des consommateurs, les coûts de personnel directement dédiés à la vente des produits, et les coûts logistiques et de transport.

Frais généraux

Les frais généraux comprennent principalement les autres coûts de personnel et administratifs.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de développement sont en général constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus en raison du délai très court entre la date à laquelle la faisabilité technique est démontrée et la date de commercialisation des produits. Certains frais de développement sont enregistrés à l'actif du bilan (voir Note 11 des Annexes aux comptes consolidés).

Note 7.2. Secteurs opérationnels

Principes généraux

Depuis l'évolution de l'organisation par zone géographique en 2023 (voir Note 2 des Annexes aux comptes consolidés), les principaux décideurs opérationnels (le Directeur Général Antoine de SAINT-AFFRIQUE, et le Directeur Général Finances, Technologie & Data, Jürgen ESSER) suivent et évaluent la performance de Danone selon les cinq zones géographiques suivantes, qui correspondent aux quatre nouveaux secteurs opérationnels et à un regroupement de secteurs selon la norme IFRS 8 :

- Europe, incluant désormais l'Ukraine (auparavant inclus dans le regroupement Reste du Monde) ;
- Amérique du Nord, incluant les États-Unis et le Canada (inchangé) ;
- Chine, Asie du Nord & Océanie (inchangé) ;

- Amérique latine (auparavant inclus dans la zone Reste du Monde) ;
- Reste du Monde, regroupant la zone AMOA (Asie, Moyen-Orient dont la Turquie, Afrique) et CEI.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels pour évaluer la performance de ces nouveaux secteurs opérationnels sont :

- Chiffre d'affaires ;
- Résultat opérationnel courant ;
- Marge opérationnelle courante, qui correspond au ratio Résultat opérationnel courant sur Chiffre d'affaires.

Seuls ces indicateurs font l'objet d'un suivi par catégorie (EDP, Nutrition Spécialisée et Eaux), les autres indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels sont suivis au niveau du Groupe.

Informations par zone géographique

(en millions d'euros, sauf pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre					
	Chiffre d'affaires ^(a)		Résultat opérationnel courant		Marge opérationnelle courante	
	2022 ^(c)	2023 ^(d)	2022 ^(e)	2023	2022 ^(e)	2023
Europe ^(b)	8 871	9 382	1 084	1 076	12,2 %	11,5 %
Amérique du Nord	6 712	6 889	679	699	10,1 %	10,1 %
Chine, Asie du Nord & Océanie	3 428	3 496	1 037	1 052	30,2 %	30,1 %
Amérique latine	2 805	2 794	55	123	1,9 %	4,4 %
Reste du Monde	5 846	5 058	522	530	8,9 %	10,5 %
TOTAL GROUPE	27 661	27 619	3 377	3 481	12,2 %	12,6 %

(a) Chiffre d'affaires net hors Groupe.

(b) Dont un chiffre d'affaires net de 2 324 millions d'euros réalisé en France en 2023 (2 134 millions d'euros en 2022).

(c) Dans le cadre de la nouvelle organisation le chiffre d'affaires 2022 a été réalloué selon la redéfinition des secteurs opérationnels.

(d) Dans le cadre de l'évolution de l'organisation le chiffre d'affaires 2023 a été réalloué selon la redéfinition des secteurs opérationnels (voir Note 2.1 des Annexes aux comptes consolidés).

(e) Prenant en compte la réallocation de certains coûts centraux entre les catégories faisant suite à la redéfinition des secteurs opérationnels.

Informations par catégorie

Chiffre d'affaires, Résultat opérationnel courant, Marge opérationnelle courante

(en millions d'euros, sauf pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre					
	Chiffre d'affaires ^(a)		Résultat opérationnel courant		Marge opérationnelle courante	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
EDP	14 799	14 322	1 207	1 224	8,2 %	8,5 %
Nutrition Spécialisée	8 319	8 504	1 799	1 772	21,6 %	20,8 %
Eaux	4 543	4 793	370	485	8,2 %	10,1 %
TOTAL GROUPE	27 661	27 619	3 377	3 481	12,2 %	12,6 %

(a) Chiffre d'affaires net hors Groupe.

Autres informations

Dix principaux pays en termes de chiffre d'affaires

(en pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
États-Unis	22 %	22 %
Chine	10 %	11 %
France	8 %	8 %
Indonésie	6 %	6 %
Mexique	5 %	5 %
Royaume-Uni	5 %	5 %
Espagne	4 %	4 %
Allemagne	3 %	4 %
Russie ^(a)	6 %	3 %
Brésil	3 %	3 %

(a) Comprend le chiffre d'affaires des activités EDP Russie du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la date de déconsolidation, le 16 juillet 2023, voir Note 3 des Annexes aux comptes consolidés.

Actifs non courants : immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Europe ^(a)	11 440	11 545
Amérique du Nord	10 864	9 778
Chine, Asie du Nord & Océanie	5 614	5 317
Amérique latine	673	719
Reste du Monde	2 400	2 176
TOTAL GROUPE	30 991	29 534

(a) Dont 2 347 millions d'euros en France au 31 décembre 2023 (2 341 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 7.3. Autres éléments courants du résultat opérationnel

Autres produits et charges

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Taxes diverses ^(a)	(53)	(38)
Coûts de restructurations ^(b)	(8)	(15)
Plus-values de cession d'actifs corporels et incorporels	2	4
Autres ^(c)	(33)	(120)
TOTAL	(92)	(170)

(a) Comprend notamment des taxes sur le chiffre d'affaires.

(b) Hors opérations de restructurations stratégiques ou de transformation.

(c) Comprend des écarts de change, des dépréciations d'actifs corporels, des provisions pour créances douteuses et plusieurs autres éléments.

Note 7.4. Besoins en fonds de roulement

Principes comptables

Stocks

Les stocks et les travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient des stocks est mesuré selon la méthode du coût moyen pondéré.

Créances vis-à-vis des clients

Les créances clients sont comptabilisées au bilan consolidé au coût amorti.

Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation concernent principalement des litiges sur lesquels Danone est en discussion avec les clients. Des provisions pour dépréciation pour pertes attendues sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Traduction des opérations en devises

Lorsqu'elles ne sont pas couvertes, les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans la rubrique Autres produits et charges du compte de résultat. Lorsqu'elles font l'objet d'une couverture, l'impact de la couverture est comptabilisé sur la même ligne que celle de l'élément couvert. L'ensemble ressort ainsi au cours comptant du taux couvert, les points de terme étant comptabilisés dans la rubrique des Autres produits et charges financiers.

Valeur nette comptable

(en millions d'euros sauf pourcentage)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Marchandises	63	89
Matières et fournitures	1 044	849
Produits semi-finis et travaux en cours	244	287
Produits finis	1 303	1 218
Emballages commerciaux non récupérables	197	181
Provisions pour dépréciation	(233)	(283)
Montant net des stocks	2 619	2 341
Clients et des autres créances d'exploitation	3 370	3 042
Provisions pour dépréciation	(98)	(123)
Montant net des clients et comptes rattachés	3 272	2 919
État et collectivités	867	887
Instruments dérivés - actifs ^(a)	84	38
Autres	364	334
Total des autres actifs courants	1 315	1 259
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS COURANTS	7 206	6 519
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 899)	(4 779)
Remises de fin d'année à accorder aux clients	(1 594)	(1 440)
État et collectivités	(329)	(372)
Personnel et charges sociales	(1 113)	(1 143)
Instruments dérivés - passifs ^(a)	(49)	(69)
Autres	(506)	(401)
Total des autres passifs courants	(3 591)	(3 425)
TOTAL DES ÉLÉMENTS PASSIFS COURANTS	(8 490)	(8 205)
Besoin en fond de roulement	(1 284)	(1 686)
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	(4,6 %)	(6,1 %)

(a) Juste valeur des instruments dérivés en couverture des risques de change opérationnel et de matières premières, la plupart étant mise en place sur un horizon inférieur à un an.

Risque de crédit sur créances clients et comptes rattachés

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles. L'échéance de paiement des créances clients est généralement de 30 jours et les clients principaux sont essentiellement présents dans le secteur de la grande distribution pour lequel le risque de crédit est faible.

Compte tenu du nombre important de clients répartis dans de très nombreux pays, de la présence des principaux clients dans le secteur de la grande distribution et nonobstant le contexte économique actuel, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ni à une dépendance économique marquée vis-à-vis d'un client en particulier.

Chiffre d'affaires réalisé avec les premiers clients du Groupe et créances en retard de paiement et non encore totalement dépréciées

(en pourcentage)

	2022	2023
PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ RÉALISÉ AVEC LES PREMIERS CLIENTS DU GROUPE		
Premier client du Groupe	5,9 %	7,0 %
Cinq premiers clients du Groupe	12,9 %	15,1 %
Dix premiers clients du Groupe	18,9 %	21,2 %
PART DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS EN RETARD DE PAIEMENT ET NON TOTALEMENT DÉPRÉCIÉS ^(a)	10,0 %	5,2 %

(a) En retard de paiement de plus de 30 jours.

Créances clients et comptes rattachés décomptabilisés dans le cadre de programmes d'affacturage sans recours

Au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, les montants ne sont pas significatifs.

Valeur nette des créances et dettes envers les clients

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Clients et comptes rattachés	3 370	3 042
Provisions pour dépréciation	(98)	(123)
Valeur nette des créances clients	3 272	2 919
Remises accordées aux clients ^(a)	(1 594)	(1 440)
VALEUR NETTE DES CRÉANCES CLIENTS NETTE DES REMISES ACCORDÉES	1 678	1 479

(a) Montant comptabilisé en passif courant dans le bilan consolidé du Groupe.

Programmes d'affacturage inversé

Le Groupe a recours à des programmes d'affacturage inversé dans le cadre normal de ses affaires. Ces programmes sont mis en place dans un cadre strict, en particulier :

- utilisation et fonctionnement comme outil de paiement ;
- exclusivement pour des factures approuvées ;
- paiement par Danone en respectant les conditions de la facture, notamment délais de paiement, en conformité avec les réglementations et pratiques en vigueur ;
- sans coût pour Danone.

Les montants à régler par voie de ces outils de paiement ne sont pas requalifiés. Ils demeurent des engagements vis-à-vis des fournisseurs et sont maintenus en dettes opérationnelles dans la rubrique des Fournisseurs et dettes rattachées jusqu'au paiement par Danone, qui a pour effet de solder l'engagement.

Ces programmes ont été mis en place par plusieurs filiales du Groupe réparties dans plusieurs géographies. Aucun n'est significatif individuellement.

Note 7.5. Actifs corporels, investissements industriels et contrats de location (droits d'utilisation)

Principes comptables

Immobilisations corporelles acquises

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des actifs :

- constructions : 15 à 40 ans ;
- matériels, mobiliers, installations : 5 à 20 ans ;
- autres immobilisations : 3 à 10 ans.

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat en fonction de leur nature et de leur utilisation.

Emballages consignés

Les emballages commerciaux consignés (notamment les bonbonnes dans la Catégorie Eaux) sont évalués à leur coût de revient. Sur la base des statistiques propres à chaque entité du Groupe, ils sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte des deux durées suivantes :

- la durée de vie physique qui est fonction des taux de casses interne et externe et de l'usure de l'emballage ;
- la durée de vie commerciale de l'emballage qui prend en compte les changements d'emballages prévus ou probables.

Lors du changement du montant de consignation, la dette de consignation est évaluée sur la base du nouveau montant.

Actifs faisant l'objet d'un contrat de location

IFRS 16, *Contrats de location* impose pour le preneur, un modèle unique de comptabilisation des contrats de location au bilan *via* la reconnaissance d'un actif représentant un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. Un

impôt différé est également constaté sur la base de la différence entre la valeur nette comptable du droit d'utilisation et de la dette locative.

La charge d'amortissement de l'actif droit d'utilisation est présentée dans les différentes rubriques du résultat consolidé et la charge d'intérêt relative à la dette locative en Coût de l'endettement financier brut.

Les flux de trésorerie relatifs aux paiements des loyers sont présentés en trésorerie provenant :

- de l'activité de financement pour la part correspondant aux remboursements de la dette locative ;
- de l'exploitation pour la part correspondant aux intérêts de la dette locative.

Danone utilise un taux d'endettement marginal pour déterminer la dette locative à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location soit facilement déterminable. Il est calculé par devise et par maturité, sur la base du taux de financement interne auquel est ajouté un *spread* de crédit des émissions obligataires de la Société Danone SA, en considérant un profil de remboursement linéaire.

La durée de location retenue est la durée non résiliable pendant laquelle Danone dispose du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent à laquelle s'ajoutent, si leur exercice est jugé raisonnablement certain, les options de renouvellement ou de résiliation prévues aux contrats. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité si l'exercice d'une option d'achat est jugé raisonnablement certain.

Danone utilise les mesures de simplification prévues par IFRS 16 et par conséquent :

- ne retraite pas les contrats de location portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur et, dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à 12 mois. La charge de location est comptabilisée en résultat conformément à l'exécution des contrats ;
- distingue les composantes locatives et non locatives d'un contrat et le comptabilise en conséquence.

Valeur nette comptable et variation de la période

(en millions d'euros)	2022				2023			
	Terrains et constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres et en cours	Total	Terrains et constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres et en cours	Total
VALEUR NETTE								
Au 1^{er} janvier	2 772	2 727	1 344	6 844	2 859	2 583	1 310	6 752
Investissements ^(a)	47	104	655	806	35	88	585	708
Cessions	(3)	(5)	(4)	(12)	(2)	(3)	(2)	(7)
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession	(0)	(1)	(0)	(1)	(21)	(17)	0	(38)
Variations de périmètre	17	(1)	(2)	14	(38)	(29)	(9)	(76)
Écarts de conversion	23	26	7	56	(58)	(71)	(13)	(142)
Perte de valeur ^{(a)(b)}	(25)	(155)	(20)	(200)	(12)	(37)	(12)	(60)
Dotations aux amortissements ^(a)	(161)	(470)	(134)	(766)	(161)	(426)	(140)	(727)
Effets des éléments ci-dessus sur les droits d'utilisation (brut) ^(c)	83	23	77	183	73	23	83	179
Effets des éléments ci-dessus sur les droits d'utilisation (amortissements et perte de valeur) ^(c)	(123)	(23)	(71)	(216)	(116)	(20)	(58)	(194)
Autres ^(d)	229	358	(542)	45	159	415	(528)	46
AU 31 DÉCEMBRE	2 859	2 583	1 310	6 752	2 717	2 508	1 216	6 441
<i>Dont droits d'utilisation ^(c)</i>	<i>643</i>	<i>155</i>	<i>194</i>	<i>992</i>	<i>565</i>	<i>139</i>	<i>215</i>	<i>919</i>
<i>Dont montant brut</i>	<i>5 238</i>	<i>8 965</i>	<i>2 438</i>	<i>16 641</i>	<i>5 165</i>	<i>8 472</i>	<i>2 422</i>	<i>16 059</i>
<i>Dont amortissements et pertes de valeur</i>	<i>(2 379)</i>	<i>(6 382)</i>	<i>(1 127)</i>	<i>(9 889)</i>	<i>(2 448)</i>	<i>(5 964)</i>	<i>(1 206)</i>	<i>(9 618)</i>

(a) Hors droits d'utilisation.

(b) Et amortissements accélérés.

(c) Droits d'utilisation en application d'IFRS16 Contrats de location.

(d) Correspond principalement aux effets de l'application d'IAS 29 (voir Note 1.3 des Annexes aux comptes consolidés).

Suivi de la valeur des immobilisations corporelles

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation corporelle a pu perdre de la valeur, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) :

- la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité ;
- la valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le Groupe ;

- la valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation s'avère être inférieure à sa valeur nette comptable.

Investissements de l'exercice

(en millions d'euros, sauf pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Flux de trésorerie relatifs	(873)	(847)
En pourcentage du chiffre d'affaires	3,2 %	3,1 %

Note 7.6. Engagements hors-bilan relatifs à l'activité opérationnelle

Engagements donnés en 2023

(en millions d'euros)	Total	Montant des flux financiers par période					2028 et après
		2024	2025	2026	2027		
Engagements d'achats de biens et services ^(a)	(5 986)	(2 931)	(833)	(375)	(261)	(1 586)	
Engagements liés à des investissements industriels	(184)	(146)	(34)	0	0	(3)	
Garanties et nantissements donnés	(4)	(4)	-	-	-	-	
Autres	(86)	(57)	(13)	(9)	(4)	(3)	
TOTAL	(6 260)	(3 138)	(880)	(384)	(266)	(1 593)	

(a) Engagements principalement relatifs à des achats de lait et ingrédients laitiers et autres matières premières alimentaires.

Engagements donnés en 2022

(en millions d'euros)	Total	Montant des flux financiers par période					2027 et après
		2023	2024	2025	2026		
Engagements d'achats de biens et services ^(a)	(6 274)	(2 959)	(928)	(339)	(269)	(1 778)	
Engagements liés à des investissements industriels	(195)	(166)	(21)	(2)	(1)	(7)	
Garanties et nantissements donnés	(4)	(4)	-	-	-	-	
Autres	(80)	(51)	(17)	(8)	(2)	(2)	
TOTAL	(6 553)	(3 180)	(965)	(348)	(272)	(1 787)	

(a) Engagements principalement relatifs à des achats de lait et ingrédients laitiers et autres matières premières alimentaires.

Autres engagements

Diverses procédures ont été introduites contre la Société et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires, notamment suite à des garanties données lors des cessions intervenues depuis 1997. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures et des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.

Note 7.7. Risques financiers liés à l'activité opérationnelle

La politique de gestion des risques financiers et du Groupe et son organisation sont décrites en Notes 14.1 et 14.3 des Annexes aux comptes consolidés.

Risque de change

Identification du risque

Le Groupe opère essentiellement localement et dans la devise du pays, sans induire de risque de change. Cependant l'implantation de certaines unités de production du Groupe peut donner lieu à des facturations inter-compagnies en devises. C'est notamment le cas pour la catégorie Nutrition Spécialisée et, dans une moindre mesure, pour la catégorie EDP. De même, certaines matières premières sont facturées ou indexées en devise, en particulier dans les catégories Eaux et EDP.

Enfin, le Groupe développe également certaines activités export. Le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de certaines filiales sont donc exposés aux fluctuations de taux de change par rapport à leur devise fonctionnelle.

Suivi et gestion du risque

La politique de gestion du risque de change opérationnel est décrite en Note 14.3 des Annexes aux comptes consolidés au paragraphe *Gestion du risque de change opérationnel*.

Exposition

En application de cette politique, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture n'est pas significative sur l'horizon couvert. Au 31 décembre 2023, les principales devises de couverture (en valeur) sont le yuan chinois, la livre sterling, le peso mexicain, le dollar canadien, la roupie indonésienne et le dollar américain.

Risque sur matières premières

Identification du risque

Les besoins de Danone en matières premières concernent principalement :

- les matières nécessaires à la production de produits alimentaires et de boissons, notamment le lait, le sucre et les fruits. Le lait constitue, en valeur, la principale matière première achetée, majoritairement sous la forme de lait liquide, pour lequel les filiales opérationnelles concluent généralement des contrats avec des producteurs locaux ou des coopératives. Son prix est fixé localement, sur des périodes contractuelles variant d'un pays à l'autre. Les principales autres matières premières alimentaires sont les préparations à base de fruits ;

- les matériaux nécessaires à l'emballage des produits, en particulier les plastiques et le carton (les emballages). Les achats d'emballages sont gérés au travers de programmes d'achats régionaux ou mondiaux pour optimiser les compétences et les effets volumes. En effet, les prix sont influencés par l'offre et la demande au niveau mondial et régional, par les cycles économiques mais aussi par les capacités de production et le prix du pétrole ;
- les matières premières énergétiques, qui représentent une part limitée de ses achats.

La stratégie de Danone s'appuie de plus en plus sur la part amont de son activité, et en particulier sur son approvisionnement en matières premières, non plus uniquement pour piloter ses coûts mais aussi pour en faire un levier de création de valeur et de différenciation face à la concurrence. Toutefois, l'évolution du prix des principales matières premières peut influencer la structure des résultats de Danone.

Suivi et gestion du risque

Danone gère la volatilité de leur coût au travers d'initiatives opérationnelles comme l'amélioration continue de sa productivité : Danone s'attache notamment à optimiser l'utilisation de ses matières premières (réduction des pertes de matières, allègement des emballages, meilleure valorisation des sous-composants du lait dans ses produits), et à tirer parti de la mutualisation des achats, en gérant par exemple, de manière centralisée les achats autres que le lait des catégories EDP et Nutrition Spécialisée. Par ailleurs, Danone a mis en place une politique d'achat (*Market Risk Management* – MRM) décrite en Note 14.3 des Annexes aux comptes consolidés au paragraphe *Gestion du risque de volatilité du prix des matières premières*.

Sensibilité du résultat liée aux variations du prix de deux principales catégories de matières premières du Groupe

Effet sur le coût des matières de l'exercice considéré qu'aurait eu une hausse/baisse de leur prix appliquée uniformément à tous les pays, sur l'ensemble de l'exercice, et à taux de change constant (taux annuel prévisionnel déterminé par Danone pour l'exercice 2023)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
	Produits (charges)	Produits (charges)
<i>(en millions d'euros)</i>		
HAUSSE DE 5 %		
Lait liquide, poudre de lait et autres ingrédients laitiers	(188)	(194)
Matières plastiques dont PET/rPET	(75)	(72)
BAISSE DE 5 %		
Lait liquide, poudre de lait et autres ingrédients laitiers	188	194
Matières plastiques dont PET/rPET	75	72

NOTE 8. ÉLÉMENTS ET ÉVÉNEMENTS NON COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Note 8.1. Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Les Autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments qui, en raison de leur caractère significatif ou inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante de Danone et ont une valeur prédictive limitée, altérant l'appréciation de sa performance opérationnelle courante et son évolution. Ils incluent principalement :

- les plus ou moins-values de cession d'activités et de participations consolidées ;
- les dépréciations d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie ;
- les coûts relatifs à des opérations de restructurations stratégiques ou de transformation ;
- les coûts relatifs à des opérations de croissance externe majeures ;
- les coûts (encourus ou estimés) liés à des crises ou litiges majeurs ;
- dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27, (i) les frais d'acquisitions des sociétés dont Danone prend le contrôle, (ii) les écarts de réévaluation comptabilisés suite à une perte de contrôle, et (iii) les variations des compléments de prix d'acquisition ultérieures à une prise de contrôle.

Autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2023

En 2023, les Autres produits et charges opérationnels de (1 438) millions d'euros correspondent principalement aux éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Produits/(charges) relatifs
Plan Local First	8.2	(88)
Cession des actifs relatifs aux activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis	4	(426)
Impact de la déconsolidation des activités EDP Russie	3	(706)
Dépréciation d'actifs incorporels	11.3	(95)

Autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2022

En 2022, les Autres produits et charges opérationnels de (1 234) millions d'euros correspondent principalement aux éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Produits/(charges) relatifs
Plan Local First	8.2	(227)
Transformation des opérations de Danone		(184)
Dépréciation d'actifs incorporels	11.3	(658)

Note 8.2. Plan Local First pour l'organisation de Danone

Danone a poursuivi en 2023 la mise en œuvre du Plan Local First initié au cours de l'exercice 2021. Les Autres charges opérationnelles relatives s'élèvent à 88 millions d'euros et portent essentiellement sur des coûts d'adaptation des processus et d'harmonisation des systèmes d'information. Le Groupe a également constaté une reprise de

provisions pour un montant total de 202 millions d'euros dont 146 millions d'euros correspondants aux paiements effectués sur la période et 55 millions d'euros à une réévaluation des hypothèses de la provision des mesures visant les salariés.

NOTE 9. EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL**Note 9.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale****Effectifs au 31 décembre et répartition par zone géographique**

	Au 31 décembre	
	2022	2023
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	96 166	88 843
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Europe	27 %	30 %
Amérique du Nord	6 %	7 %
Chine, Asie du Nord & Océanie	9 %	10 %
Amérique latine	24 %	25 %
Reste du Monde	34 %	28 %
TOTAL	100 %	100 %

Note 9.2. Charges de personnel des sociétés consolidées par intégration globale

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Salaires et charges sociales ^(a)	(4 348)	(4 337)
Retraites - régimes à prestations définies ^(b)	(40)	(34)
Charges relatives aux actions sous conditions de performance (GPS) et aux <i>fidelity shares</i>	(18)	(25)

(a) Salaires après charges sociales. Comprend également les cotisations relatives aux régimes de retraites à cotisations définies.

(b) Coût des services rendus.

Note 9.3. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance**Principes généraux**

Le Groupe participe à la constitution des retraites de ses salariés conformément aux lois et usages des pays dans lesquels ses sociétés exercent leur activité. Il n'existe aucun passif actuariel au titre des cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraite indépendantes et à des organismes légaux. Le Groupe a, par ailleurs, des engagements contractuels de retraite complémentaire, d'indemnités de départ, de fin de carrière et de prévoyance dont il a la responsabilité. Les engagements actuariels correspondants sont pris en compte, soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions.

Principes comptables**Régimes de retraite à cotisations définies**

Les cotisations dues au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues. Ces charges sont réparties par destination dans les différentes lignes du compte de résultat consolidé.

Régimes de retraite à prestations définies

Les engagements du Groupe au titre de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et en tenant compte d'hypothèses actuarielles, dont la rotation du personnel, la croissance des rémunérations et l'espérance de vie active des salariés.

Les montants comptabilisés au bilan au titre de ces régimes correspondent à la valeur actuarielle des engagements, telle que définie ci-avant, après déduction de la juste valeur des actifs des régimes (fonds de retraite auxquels le Groupe contribue, par exemple). Ils sont présentés dans la rubrique Provisions pour retraites et autres avantages à long terme. Par ailleurs, le rendement attendu des actifs des régimes est évalué sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'estimation de la valeur actuarielle des engagements de retraite. Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements nets des actifs (dont l'écart entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs des régimes) sont reconnus intégralement dans les Autres éléments du résultat global.

Les charges et produits enregistrés au titre des régimes à prestations définies correspondent principalement :

- au coût des services rendus sur l'année et des services passés (le cas échéant) répartis par destination dans les différentes lignes du compte de résultat consolidé ;
- à la désactualisation de la valeur actualisée des engagements nette du rendement attendu des actifs des régimes comptabilisée en Autres charges financières.

Loi de Financement de la Sécurité Sociale et impact dans les comptes consolidés 2023

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale promulguée le 14 avril 2023 et publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023, suite à la validation par le Conseil Constitutionnel, relève l'âge légal de départ de 62 à 64 ans pour les salariés du régime général correspondant à une augmentation de la durée de cotisation de 42 ans à 43 ans. Cette réforme constitue au sens d'IAS 19 une modification de régime devant être traitée comme un coût des services passés immédiatement en compte de résultat. Danone ne constate pas d'impact significatif vis-à-vis de cette réforme sur les provisions IAS 19 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 puisque les hypothèses d'âge de départ à la retraite sont toutes supérieures à 64 ans en France.

Autres avantages à long terme

D'autres avantages au personnel à long terme peuvent être octroyés par certaines sociétés du Groupe à leurs salariés, comme les indemnités de prévoyance et les médailles du travail. Les engagements du Groupe relatifs à ces engagements sont déterminés en appliquant la méthode similaire à celle utilisée pour déterminer les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies.

Les montants comptabilisés au bilan au titre de ces régimes correspondent à la valeur actuarielle des engagements, telle que définie ci-avant. Ils sont présentés dans la rubrique Provisions pour retraites et autres avantages à long terme. Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements sont reconnus intégralement en Résultat opérationnel courant de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Régimes de retraite à prestations définies

Provisions pour retraites et autres avantages à long terme

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Régimes de retraite à prestations définies	745	873
Autres avantages à long terme	27	31
TOTAL	772	904

Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Valeur nette comptable des obligations brutes

(en pourcentage)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Régimes de retraite des directeurs	32 %	34 %
Autres	13 %	13 %
France	45 %	48 %
Indonésie	13 %	13 %
Allemagne	10 %	9 %
Belgique	7 %	8 %
États-Unis	8 %	6 %
Irlande	5 %	5 %
Autres ^(a)	12 %	11 %
TOTAL	100 %	100 %

(a) Plusieurs pays dont aucun ne représente plus de 5 % des obligations brutes du Groupe.

Principal engagement du Groupe

Le principal engagement du Groupe en matière de retraites à prestations définies concerne le Régime de retraite des directeurs en France. Ce régime de retraite mis en place en 1976, dans le cadre de mesures visant à fidéliser les cadres dirigeants, bénéficie potentiellement aux Directeurs qui relevaient du statut Directeurs Groupe au 31 décembre 2003. Il a été

fermé à tout nouveau bénéficiaire le 31 décembre 2003. Au 31 décembre 2023, ce régime bénéficiait à 64 cadres ayant le statut de Directeurs Groupe (en dehors des bénéficiaires ayant déjà liquidé leurs droits), contre 170 bénéficiaires potentiels en 2003.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Principes généraux

Ce système prévoit le versement d'une rente, sous condition de présence du bénéficiaire au sein de Danone au moment du départ à la retraite, en fonction de son ancienneté et de ses derniers salaires. La rente est versée après déduction de certaines pensions correspondant : (i) pour une première catégorie de cadres dirigeants, à la totalité des droits de retraite qu'ils ont acquis au cours de leur vie professionnelle, et (ii) pour une seconde catégorie de cadres dirigeants, à la totalité des droits de retraite qu'ils ont acquis du fait de la mise en place de régime de retraite supplémentaire pris en charge intégralement par la Société. Elle peut atteindre au maximum 65 % des derniers salaires.

En cas de départ de Danone avant l'âge de 55 ans ou de décès avant l'âge de départ en retraite, le salarié perd l'intégralité des droits à ce régime, étant précisé qu'en cas de licenciement après 55 ans, le bénéficiaire de ce régime est maintenu, sous réserve que le bénéficiaire ne reprenne pas d'activité salariée.

Autres engagements

La plupart des autres régimes de retraite mis en place par le Groupe ne concerne qu'une filiale donnée dans un pays donné. Par conséquent, le Groupe est amené à gérer plusieurs régimes différents dans un même pays. Aucun n'est significatif.

Valeur nette comptable des provisions (obligations nettes des actifs des régimes)

	Au 31 décembre					
	2022			2023		
	Régime de retraite des directeurs	Autres régimes	Total	Régime de retraite des directeurs	Autres régimes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Droits accumulés avec projection de salaire	400	828	1 228	469	869	1 338
Juste valeur des actifs des régimes	(112)	(371)	(483)	(99)	(366)	(465)
Droits accumulés nets de la juste valeur des actifs des régimes	288	457	745	370	503	873
Effet du plafond de l'actif	-	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS PROVISIONNÉS AU BILAN	288	457	745	370	503	873

Par ailleurs, le montant total des cotisations/prestations à verser en 2024 au titre de ces régimes est estimé à 55 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles

Méthodologie

Le Groupe définit les hypothèses actuarielles par pays et/ou par filiale. Concernant les taux d'actualisation retenus en 2023, ils sont obtenus par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie (notées AA) des émetteurs privés pour des durations équivalentes à celle de l'engagement des zones monétaires concernées.

Le niveau de qualité retenu est apprécié par référence à la notation obtenue auprès des principales agences de notation financière. Lorsque le marché n'est pas liquide, le taux d'actualisation a été déterminé à partir des obligations d'État de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Régime de retraite des directeurs

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	Exercice clos le 31 décembre	
	Régime de retraite des directeurs	
<i>(en pourcentage sauf âge en nombre d'années)</i>	2022	2023
Taux d'actualisation	4,0 %	3,3 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,0 %	3,3 %
Taux de croissance des salaires	3,0 %	3,0 %
Âge de départ à la retraite	60-66	60-66

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU TAUX D'ACTUALISATION

	Exercice clos le 31 décembre	
	Régime de retraite des directeurs	
	2022	2023
	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)
<i>(en millions d'euros)</i>		
Hausse de 50 pb	(30)	(36)
Baisse de 50 pb	34	40

Variations de la valeur nette comptable des provisions

	2022				2023			
	Droits accumulés	Actifs de couverture	Effet du plafond de l'actif	Engagements provisionnés	Droits accumulés	Actifs de couverture	Effet du plafond de l'actif	Engagements provisionnés
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 1^{er} janvier	1 633	(559)	-	1 074	1 228	(483)	-	745
Coût des services rendus	40	-	-	40	31	-	-	31
Effet de l'actualisation	34	-	-	34	54	-	-	54
Rendement estimé des actifs du régime	-	(9)	-	(9)	-	(19)	-	(19)
Autres éléments	(1)	2	-	1	(20)	16	-	(4)
Charge de l'exercice	73	(7)	-	66	66	(2)	-	63
Prestations versées aux bénéficiaires	(58)	31	-	(27)	(63)	32	-	(32)
Contributions aux actifs du régime	-	(15)	-	(15)	-	(16)	-	(16)
Changements d'hypothèses démographiques	1	-	-	1	(2)	-	-	(2)
Changements d'hypothèses économiques	(476)	-	-	(476)	97	-	-	97
Effets d'expérience	57	69	-	126	18	3	-	21
Écarts actuariels	(419)	69	-	(349)	113	3	-	116
Effet de la variation des taux de change	-	(4)	-	(4)	(4)	1	-	(3)
Autres mouvements	(1)	1	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	1 228	(483)	-	745	1 339	(465)	-	873

Actifs de couverture des régimes de retraite à prestations définies

La politique d'investissement dans les fonds est déterminée en fonction de la structure d'âge des salariés de chaque société et en fonction de la performance relative des catégories d'actifs.

Actifs du régime de retraite des directeurs

	Au 31 décembre	
	Régime de retraite des directeurs	
(en millions d'euros sauf pourcentage)	2022	2023
Juste valeur des actifs du régime	(112)	(99)
PRINCIPAUX SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS DU RÉGIME		
Obligations ^{(a) (b)}	90 %	90 %
Actions ^(b)	4 %	4 %
Immobiliers et autres actifs ^(b)	5 %	5 %

(a) Ces actifs sont diversifiés, en particulier, l'exposition à un risque de crédit souverain individuel est limitée.

(b) Ne comprennent aucun instrument financier émis par le Groupe.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations versées dans le cadre de plans de retraite à cotisations définies sont comptabilisées par destination dans les différentes lignes du compte de résultat consolidé.

Note 9.4. Actions sous conditions de performance et *fidelity shares*

Politique du Groupe

Le Groupe octroie une rémunération long terme sous la forme d'actions de performance (Group performance shares) à environ 1 950 directeurs et cadres dirigeants ainsi qu'aux mandataires sociaux. Par ailleurs, depuis 2022, le Groupe octroie également des *fidelity shares* à environ 1 950 directeurs et cadres dirigeants.

Principes généraux des Group performance shares

Les GPS sont des actions de la Société soumises à des conditions de performance, fixées par l'Assemblée Générale pour chaque plan. Pour tous les plans en cours, les conditions de performance reposent

sur des éléments de performance de Danone. L'attribution définitive des GPS est subordonnée à une condition de présence continue d'une durée de quatre ans pour les GPS attribuées antérieurement à 2023 et de trois ans pour les GPS attribuées à partir de 2023.

Principes généraux des *fidelity shares*

Les *fidelity shares* sont des actions de la Société soumises à des conditions de présence progressives d'un à trois ans, fixées par l'Assemblée Générale pour chaque plan.

Group performance shares et *fidelity shares* actives

	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
(en nombre de titres)		
Au 1^{er} janvier	1 810 772	2 595 903
Nombre maximal ^(a)	1 880 387	2 822 688
Actions attribuées sur l'exercice	1 514 921	1 598 442
Nombre maximal ^(a)	1 708 681	1 799 394
Actions caduques ou annulées sur l'exercice ^(b)	(533 216)	(613 313)
Actions livrées sur l'exercice	(196 575)	(320 822)
Au 31 décembre	2 595 903	3 260 209
Nombre maximal ^(a)	2 822 688	3 631 605

(a) En cas d'atteinte maximale des conditions de présence et de performance le cas échéant.

(b) Pour les GPS attribuées en 2021 le Conseil d'Administration doit examiner le niveau d'atteinte de la condition de performance relative à la croissance du chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2024. Pour les besoins des comptes consolidés annuels 2023, Danone a inclus, dans le nombre de GPS caduques sur l'exercice, les GPS dont la caducité est probable du fait de la non-atteinte de cette condition de performance, sur la base des informations connues à la date d'arrêtés des comptes (même si cette caducité n'a pas été constatée par le Conseil d'Administration).

Comptabilisation

Principes comptables

La juste valeur des GPS et des *fidelity shares* est calculée sur la base d'hypothèses déterminées par la direction. La charge correspondante est étalée sur la période d'acquisition des droits à actions par leurs bénéficiaires. Elle est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat consolidé.

S'agissant des GPS, lorsque les conditions de performance sont :

- non liées au marché (telles que, par exemple, les conditions liées à la croissance du chiffre d'affaires, à l'atteinte d'un niveau de *free cash flow* et à la performance environnementale), les charges constatées au titre d'actions devenues caduques du fait de leur non-atteinte sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité devient probable ;

- liées au marché (telles que, par exemple, les conditions liées à l'atteinte d'un niveau de *Total Shareholder Return*), l'évaluation des charges afférentes tient compte d'une probabilité d'atteinte de ces conditions, appréciée à la date d'attribution, sans reprise ultérieure.

Par ailleurs, les GPS et *fidelity shares* sont prises en compte dans le calcul du nombre d'actions dilué comme décrit en Note 15.4 des Annexes aux comptes consolidés.

Valorisation à la date d'attribution

(en euros par action sauf nombre d'actions)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Nombre d'actions attribuées	1 514 921	1 598 442
<i>Dont fonction de conditions de performance non liées au marché</i>	655 021	781 547
<i>Dont fonction de conditions de performance liées au marché</i>	352 704	260 516
<i>Dont Fidelity Shares</i>	507 196	556 379
Juste valeur des attributions sous conditions de performance non liées au marché ^(a)	47,5	50,7
Juste valeur des attributions sous conditions de performance liées au marché ^(a)	32,7	32,8
Juste valeur des attributions des <i>fidelity shares</i> ^(a)	51,0	52,6
Moyenne de l'action DANONE	52,5	55,3

(a) Juste valeur à la date d'attribution.

Charges comptabilisées sur l'exercice y compris taxes

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Actions sous conditions de performance (GPS) et <i>fidelity shares</i>	(18)	(25)
TOTAL DES CHARGES	(18)	(25)

Note 9.5. Plan d'Épargne Entreprise

Principes généraux et comptables

Danone réalise régulièrement des augmentations de capital réservées aux salariés de Danone en France adhérant à un Plan d'Épargne Entreprise. Par ailleurs, depuis 2019, Danone réalise également des augmentations de capital réservées aux salariés de sociétés étrangères, sur la base de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale (programme *One Share*). Le prix de souscription des actions correspond à 70 % de la moyenne des 20 dernières cotations de l'action DANONE précédant la réunion du Conseil d'Administration décidant le plan.

Le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés à sa juste valeur à la date d'annonce du plan aux salariés. La charge correspondante est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat consolidé.

Augmentations de capital réservées aux salariés

En 2023, ces différentes augmentations de capital réservées aux salariés ont représenté un montant total de 68 563 994,28 euros.

NOTE 10. IMPÔTS**Note 10.1. Impôts sur les bénéfices****Résultat avant impôts et charge d'impôts**

(en millions d'euros sauf taux d'impôt en pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Résultat avant impôts	1 832	1 686
(Charge) produit d'impôts courants	(738)	(814)
(Charge) produit d'impôts différés	(40)	46
(Charge) produit d'impôts courants et différés	(778)	(768)
Taux effectif d'imposition	42,4 %	45,6 %
Montant (versé) reçu au cours de l'exercice	(716)	(730)

Régimes fiscaux et taux d'imposition**Régime fiscal français**

Danone bénéficie du régime d'intégration fiscale qui permet, dans certaines limites et sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux de la plupart des filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Autres régimes fiscaux

Des régimes similaires existent dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne.

Taux effectif d'imposition

Le taux effectif d'imposition s'établit à 45,6 % en 2023, en augmentation par rapport à 2022.

Au même titre que l'activité de Danone (voir répartition du chiffre d'affaires par pays en Note 7.2 des Annexes aux comptes consolidés), la charge d'impôts courants et différés de Danone est également relativement répartie dans plusieurs pays.

Écart par rapport au taux normal d'imposition en France de 25,83 %

(en pourcentage)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
Taux courant d'impôt en France		25,8 %	25,8 %
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français ^{(a)(b)}		(3,6 %)	(1,8 %)
Impôts sur dividendes et redevances		3,6 %	4,4 %
Différences permanentes		3,3 %	1,7 %
Reportes déficitaires ^(c)	10.3	9,0 %	4,9 %
Changement de taux d'imposition et impôts sans base		(1,3 %)	0,6 %
Effet des plus et moins-values de cession et pertes de valeur d'actifs ^(d)		6,1 %	11,3 %
Autres différences		(0,4 %)	(1,3 %)
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION		42,4 %	45,6 %

(a) Différents pays dont aucun, individuellement, ne génère une différence significative avec le taux d'imposition français.

(b) Comprend les effets des différences entre les taux d'imposition étrangers et français sur les plus et moins-values de cession et pertes de valeur d'actifs.

(c) Comprend les effets de la non-reconnaissance et de la dépréciation d'actifs d'impôts différés de certains pays d'Amérique latine ainsi que de la France en 2023 comme en 2022.

(d) En 2023, correspond principalement à l'absence de déductibilité des dépréciations de goodwill et des effets de l'absence de contrôle constatée sur les activités EDP en Russie composés principalement de la sortie de l'actif net et du recyclage des écarts de conversion (voir Notes 3, 4, et 11.2 des Annexes aux comptes consolidés).

Note 10.2. Impôts différés

Principes comptables

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs, à l'exception de cas prévus par la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences temporelles.

En outre, des différences temporelles sont traduites dans les comptes consolidés en actifs ou passifs d'impôts différés systématiquement pour les sociétés mises en équivalence, et selon le scénario le plus

probable d'inversion des différences, c'est-à-dire distribution des réserves ou cession de l'entité concernée pour les filiales consolidées par intégration globale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité fiscale possède un droit légal de compensation.

Enfin, la Société et ses filiales peuvent être soumises à des contrôles fiscaux. Dès lors qu'il existe un risque probable de redressement, ces éléments sont estimés et provisionnés dans les comptes consolidés.

Valeur nette comptable

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2022	2023
RÉPARTITION PAR NATURE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS			
Immobilisations incorporelles et corporelles		(1 722)	(1 594)
Déficits fiscaux reportables	10.3	120	74
Provisions pour retraites et autres avantages à long terme		184	212
Provisions pour participation et intéressement		20	17
Provisions pour restructurations	16.3	72	36
Autres		477	512
Impôts différés nets		(849)	(743)
Impôts différés actifs		734	746
Impôts différés passifs		(1 583)	(1 489)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS		(849)	(743)

Variation de la période

(en millions d'euros)	Notes	2022	2023
Au 1^{er} janvier		(612)	(849)
Variations enregistrées en capitaux propres		(97)	76
Variations enregistrées en résultat		(40)	46
Variations de périmètre	6.3	(20)	(28)
Autres ^(a)		(80)	11
Au 31 décembre		(849)	(743)

(a) Comprend notamment des effets de change.

Note 10.3. Déficit fiscal reportable

Principes comptables

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux différences temporelles sont reconnus lorsque leur récupération est estimée plus probable qu'improbable. Le Groupe procède à chaque clôture à la revue des pertes fiscales non utilisées et du montant des

impôts différés actifs comptabilisés au bilan. Dans certains pays où l'échéance des déficits reportables est indéfinie, le Groupe prend en considération des horizons de recouvrement long terme lorsque les prévisions de bénéfices taxables le justifient.

Valeur nette comptable

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES - PART ACTIVÉE		
Déficits fiscaux reportables activés ^{(a)(b)}	448	289
Économie d'impôt ^(c)	120	74
DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES - PART NON ACTIVÉE		
Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôt non encore utilisés ^(a)	1 469	2 044
Économie potentielle d'impôt	396	543

(a) Montant en base.

(b) En 2023 comme en 2022, proviennent essentiellement du groupe d'intégration fiscale en France.

(c) Correspond aux impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables.

Horizon de consommation

La majeure partie des déficits reportables au 31 décembre 2023 a une durée de vie indéfinie. L'horizon de consommation probable est inférieur à dix ans.

Note 10.4. Réforme fiscale internationale – Pilier II

Principes comptables

Conformément à l'amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat, Danone procède à la mise en œuvre de Pilier II. Cet amendement introduit une exception temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre des règles GloBE (Global anti-Base Erosion), applicable jusqu'à une nouvelle décision de l'IASB.

Effets sur les comptes consolidés de l'exercice 2023

Au 31 décembre 2023, sur la base de son évaluation de l'exposition aux impôts résultant de la mise en œuvre du modèle de règles de Pilier II, le Groupe estime que la réforme ne devrait pas avoir d'effet significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe poursuit l'intégration des règles issues de Pilier II dans la structure de ses procédures et processus, et prévoit de la finaliser au cours de l'exercice 2024.

NOTE 11. ACTIFS INCORPORELS

Note 11.1. Principes comptables

Goodwill

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, la juste valeur de la contrepartie remise au vendeur est affectée aux actifs acquis, passifs et passifs éventuels assumés, qui sont évalués à leur juste valeur. L'écart entre la contrepartie remise au vendeur et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs acquis, passifs acquis et passifs éventuels assumés représente le *goodwill*. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, le *goodwill* est majoré d'autant. Le *goodwill* est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Goodwill*.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont reconnus dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an.

Pour les besoins des tests de dépréciation, ils sont affectés aux « Unités génératrices de trésorerie » (UGT) ou aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et au plus petit niveau auquel les *goodwill* sont suivis par le Groupe. Les UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à une même Zone et générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Marques à durée de vie indéfinie

Les marques acquises, individualisables, de valeur significative, soutenues par des dépenses de publicité, dont la durée de vie est considérée comme indéfinie sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique Marques. Leur évaluation, généralement effectuée avec l'aide de consultants spécialisés, tient compte en particulier de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Ces marques, qui bénéficient d'une protection juridique, ne font pas l'objet d'amortissement mais sont soumises à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur (voir ci-après).

Autres marques

Les autres marques acquises, dont la durée de vie est considérée comme limitée, sont inscrites au bilan dans la rubrique Marques. Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée, laquelle n'excède pas soixante ans. La dotation aux amortissements des marques à durée de vie déterminée est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat en fonction de la nature et de l'utilisation des marques.

Frais de développement

Les frais de développement ne sont enregistrés à l'actif du bilan que dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par IAS 38, *Immobilisations incorporelles* sont remplis avant la mise sur le marché des produits. Ils sont amortis sur leur durée de protection juridique conférée au Groupe à compter de la date de mise sur le marché des produits correspondants. Ils sont en général constatés en charges (voir Note 7.1 des Annexes aux comptes consolidés).

Technologies, frais de développement et autres actifs incorporels

Les éléments suivants sont inscrits au bilan dans la rubrique Autres immobilisations incorporelles :

- technologies acquises. Elles sont généralement valorisées avec l'aide de consultants spécialisés et amorties sur la durée moyenne des brevets ;
- frais de développement acquis, remplissant les critères de reconnaissance d'un actif incorporel selon la norme IAS 38, *Immobilisations incorporelles* (voir ci-avant) ;
- les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie économique estimées, lesquelles n'excèdent pas quarante ans.

La dotation aux amortissements de ces actifs est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat en fonction de leur nature et de leur utilisation.

Note 11.2. Valeur nette comptable et variation de la période

(en millions d'euros)	Notes	2022				2023			
		Goodwill	Marques ^(a)	Autres immobilisations incorporelles	Total	Goodwill	Marques ^(a)	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEUR NETTE									
Au 1^{er} janvier		17 871	5 805	377	24 053	17 938	5 843	459	24 239
Variations de périmètre	5.2	40	83	68	190	71	-	(1)	70
Investissements		-	-	100	100	-	-	130	130
Cessions		-	-	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Écarts de conversion		426	83	(5)	504	(440)	(150)	(11)	(601)
Dépréciation / Perte de valeur	8.1, 11.3	(400)	(151)	(25)	(575)	(47)	(48)	(3)	(98)
Reclassement des actifs détenus en vue de leur cession ^(b)		-	-	-	-	(181)	(448)	-	(629)
Dotations aux amortissements		-	(2)	(104)	(106)	-	-	(107)	(107)
Autres ^(c)		-	25	49	74	-	59	32	91
AU 31 DÉCEMBRE		17 938	5 843	459	24 239	17 340	5 256	498	23 093
Dont amortissements		-	(24)	(1 129)		-	(7)	(1 157)	

(a) Comprend les marques à durée de vie indéfinie et les autres marques (dont aucune marque est estimée individuellement significative).

(b) Au 31 décembre 2023, correspond aux actifs relatifs aux activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis et à Michel et Augustin.

(c) Correspond principalement aux effets de l'application d'IAS 29 (voir Note 1.3 des Annexes aux comptes consolidés).

Note 11.3. Suivi de la valeur des *goodwill* et marques à durée de vie indéfinie

Méthodologie

La valeur nette comptable des *goodwill* et marques à durée de vie indéfinie fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les tests de perte de valeur sont réalisés sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels des UGT ou groupes d'UGT. Lorsque la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs corporels et incorporels des UGT ou groupes d'UGT devient supérieure à leur valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée et imputée en priorité aux *goodwill*.

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT auxquels se rattachent les immobilisations testées est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession, estimée généralement sur la base de multiples de résultats, et la valeur d'utilité, déterminée notamment sur la base de flux de trésorerie prévisionnels actualisés pour l'UGT ou le groupe d'UGT considéré.

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances, à l'exception de certaines marques pour lesquelles le Groupe dispose d'évaluation de tiers. Pour les marques sélectionnées selon des critères quantitatifs et qualitatifs, le Groupe réestime le taux de redevances des marques concernées selon une méthode appliquée chaque année et basée sur des paramètres de la marque dont, sa notoriété, sa rentabilité, ses parts de marché, etc.

Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité des UGT ou groupes d'UGT et de la valeur recouvrable des marques à durée de vie indéfinie sont issus des budgets annuels et plans stratégiques des UGT, groupes d'UGT, établis par la Direction sur la base des informations disponibles à cette date. Les périodes couvertes pour les UGT et groupes d'UGT vont de trois à cinq ans.

Ils sont ensuite extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme spécifique à chaque UGT ou groupe d'UGT :

- les hypothèses opérationnelles retenues pour la détermination de la valeur terminale sont en ligne avec la dernière année des projections décrites ci-avant en termes de chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle ;

- le taux de croissance à long terme est déterminé pour chaque UGT ou groupe d'UGT en tenant compte de son taux de croissance moyen des derniers exercices ainsi que du niveau d'inflation à moyen terme attendu dans sa zone géographique (fondamentaux macro-économiques, démographiques, etc.).

Enfin, les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation par application de la méthode du coût moyen pondéré du capital, dans laquelle le coût de la dette et le coût des fonds propres après impôt sont pondérés en fonction du poids relatif de la dette et des fonds propres dans le secteur d'activité concerné. Il est calculé pour le Groupe et majoré, pour certaines UGT ou groupes d'UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques impactant certains pays.

Mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2023

Pour les tests de dépréciation au 31 décembre 2023, le Groupe a projeté dans ses plans d'affaires les effets sur ses différentes activités des éléments suivants, selon sa meilleure estimation sur la base (i) des informations disponibles à cette date s'agissant des éléments externes, et (ii) des initiatives et projets qui seront mis en œuvre par le Groupe tels qu'il l'envisage à cette même date :

- stabilisation à moyen terme de l'inflation sur le coût des matières premières (laits et ingrédients), des emballages et des coûts logistiques ;
- impacts de la feuille de route Danone Impact Journey, communiquée le 22 février 2023, détaillant les objectifs et les engagements en matière de lutte contre le changement climatique sur la marge opérationnelle des UGT ou groupes d'UGT testés, tels que son ambition de réduire ses émissions de méthane à horizon 2030 ;
- un taux d'actualisation après impôt compris entre 7,2 % et 12,8 % et un taux de croissance à long terme compris entre 0 % et 5,2 % pour les principales immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le Groupe a également tenu compte dans ses plans d'affaires des risques liés au changement climatique et de ses effets potentiels *via* des analyses de sensibilité au chiffre d'affaires net et à la marge opérationnelle sur les zones géographiques exposées. Ces analyses n'ont pas mis en évidence de risque de perte de valeur.

La mise en œuvre de ces différents scénarios dans les tests de dépréciation n'a pas mis en évidence de perte de valeur.

Valeur nette comptable des *goodwill* et marques à durée de vie indéfinie

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
UGT Europe	5 179	5 258
UGT Noram	6 914	6 522
UGT Chine, Asie du Nord & Océanie	4 985	4 733
Autres UGT ^(a)	860	827
<i>Goodwill</i>	17 938	17 340
Marques à durée de vie indéfinie ^(b)	5 842	5 255
Valeur comptable des <i>goodwill</i> et des marques à durée de vie indéfinie ^(c)	23 780	22 595

(a) Composé de huit UGT.

(b) Plusieurs marques dont les plus significatives sont Nutricia, International Delight, Silk et Alpro.

(c) Après prise en compte des dépréciations de l'exercice.

Goodwill des UGT Europe, Noram et CNAO

Au 31 décembre 2023, la valeur recouvrable dépasse la valeur comptable à hauteur des montants suivants :

(en milliards d'euros)

UGT Europe	6
UGT Noram	2
UGT CNAO	≥ 10

Analyse de sensibilité aux hypothèses clés de la valeur d'utilité

Exercice clos le 31 décembre

(en milliards d'euros sauf pourcentage)	Impact sur la valeur recouvrable	Baisse annuelle pour égaliser valeur recouvrable et valeur comptable
CHIFFRE D'AFFAIRES - BAISSÉ DE 50 PB ^(a)		
UGT Europe	(1)	4 %
UGT Noram	(0,5)	3 %
UGT Chine, Asie du Nord & Océanie	(1)	9 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE - BAISSÉ DE 100 PB ^(b)		
UGT Europe	(2)	3 %
UGT Noram	(1)	2 %
UGT Chine, Asie du Nord & Océanie	(1)	> 10 %
TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME - BAISSÉ DE 50 PB		
UGT Europe	(1)	
UGT Noram	(1)	
UGT Chine, Asie du Nord & Océanie	(1)	
TAUX D'ACTUALISATION - HAUSSE DE 50 PB		
UGT Europe	(1)	
UGT Noram	(1)	
UGT Chine, Asie du Nord & Océanie	(1)	

(a) Baisse appliquée, chaque année, aux hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, y compris l'année terminale, à partir des projections 2024.

(b) Baisse appliquée, chaque année, aux hypothèses de marge opérationnelle courante, y compris l'année terminale, à partir des projections 2024.

Goodwill des autres UGT

Au 31 décembre 2023, les UGT autres que les UGT Europe, Noram et CNAO représentent au total 5 % de la valeur nette comptable des goodwill rattachés à ces UGT.

Marques à durée de vie indéfinie

Les principales marques du Groupe sont les marques *Nutricia*, *International Delight*, *Silk* et *Alpro*. Au 31 décembre 2023, elles représentent plus de 60 % de la valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie du Groupe. Les autres marques sont localisées dans les zones géographiques et dans des pays diversifiés et réparties sur l'ensemble des catégories et aucune ne représente individuellement plus de 10 % de la valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie du Groupe au 31 décembre 2023.

Suivi de la valeur des principales marques à durée de vie indéfinie

Au 31 décembre 2023, le Groupe a procédé au test de la valeur des marques *Nutricia*, *International Delight*, *Silk* et *Alpro* selon la méthodologie, le modèle de valorisation décrit ci-avant et sur la base

d'hypothèses construites à partir de celles des groupes d'UGT concernés. Ces tests n'ont conduit à aucune perte de valeur.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité aux hypothèses clés de la valeur d'utilité a été réalisée sur chacune de ces principales marques. Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires, (ii) le taux de redevances, (iii) le taux de croissance long terme ainsi que le taux d'inflation utilisés pour le calcul de la valeur terminale, et (iv) le taux d'actualisation. Les variations suivantes, jugées raisonnablement possibles, dans les hypothèses clés ne modifient pas de façon significative les conclusions des tests de valeur :

- baisse du chiffre d'affaires de 50 pb (baisse appliquée, chaque année, aux hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, y compris l'année terminale, à partir des projections 2023) ;
- baisse du taux de redevances de 50 pb ;
- baisse de la croissance à long terme de 50 pb ;
- hausse du taux d'actualisation de 50 pb.

Suivi de la valeur des autres marques à durée de vie indéfinie

Au 31 décembre 2023, les tests réalisés sur les marques à durée de vie indéfinie autres que *Nutricia*, *International Delight*, *Silk* et *Alpro*, ont requis la dépréciation partielle ou totale de trois marques, individuellement non significatives, pour un montant total de 48 millions d'euros, au regard des nouvelles hypothèses de leur plan stratégique. Par ailleurs, Danone a évalué la sensibilité du montant des pertes de valeur aux variations des hypothèses clés sur les principales marques concernées. Prise individuellement, aucune des hypothèses ci-dessous ne nécessiterait une dépréciation complémentaire :

- baisse du chiffre d'affaires de 50 pb (baisse appliquée, chaque année, aux hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, y compris l'année terminale, à partir des projections 2023) ;
- baisse du taux de redevances de 50 pb ;
- baisse de la croissance à long terme de 50 pb ;
- hausse du taux d'actualisation de 50 pb.

Au 31 décembre 2022, à l'issue des tests de la valeur des autres marques à durée indéfinie, le Groupe avait constaté une perte de valeur de trois marques du Pôle EDP pour un montant total de 62 millions d'euros.

NOTE 12. FINANCEMENTS ET SÉCURITÉ FINANCIÈRE, DETTE NETTE ET COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

Note 12.1. Principes comptables

Financements

Les instruments de dette sont enregistrés au bilan (i) selon la méthode du coût amorti, en utilisant leur taux d'intérêt effectif, ou (ii) à leur juste valeur.

Ils peuvent faire l'objet d'une couverture par un instrument dérivé :

- de juste valeur : la variation de juste valeur de la composante couverte de cette dette est enregistrée au bilan consolidé en contrepartie de la rubrique des Autres produits et charges financiers et vient ainsi compenser la variation de juste valeur de l'instrument dérivé ;
- des flux de trésorerie futurs : la variation de juste valeur de la composante efficace du dérivé couvrant cette dette est enregistrée au bilan consolidé en contrepartie des capitaux propres consolidés et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert (les flux d'intérêts liés à la dette couverte) impacte le résultat consolidé.

Financements hybrides

Les termes contractuels des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Danone ne stipulant aucune obligation de remboursement ni de paiement de coupon (paiement d'un coupon obligatoire principalement en cas de distribution d'un dividende aux actionnaires de Danone) :

- ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres ;
- les coupons relatifs sont comptabilisés en déduction des capitaux propres consolidés nets des produits d'impôts relatifs. Ils sont présentés en flux de financement du tableau de flux de trésorerie consolidé, les impôts relatifs étant présentés en flux d'exploitation.

Placements à court terme

Les Placements à court terme regroupent :

- les valeurs mobilières de placement, constituées d'instruments liquides, de maturité courte et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- les Autres placements à court terme.

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur juste valeur dont les variations sont enregistrées dans la rubrique Produits de trésorerie et des placements à court terme du compte de résultat consolidé. Les autres placements à court terme sont évalués au coût amorti.

Traduction des opérations en devises

Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées sur la base des cours de change applicables à cette date, et revalorisées par le résultat. Les pertes et profits de change résultant de la conversion des prêts intragroupe qualifiés d'investissements nets à l'étranger affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise (emprunts ou autres) sont inclus dans la rubrique Écarts de conversion des capitaux propres consolidés et recyclés lors de la cession de l'actif couvert.

Note 12.2. Risque de liquidité et politique de gestion

Identification du risque

Dans le cadre de son activité opérationnelle, Danone n'a pas recours à un endettement de façon récurrente et/ou significative. Les flux d'exploitation sont généralement suffisants pour autofinancer ses opérations et sa croissance organique. Cependant, Danone peut être amené à augmenter son endettement pour financer des opérations de croissance externe ou ponctuellement pour gérer son cycle de trésorerie, notamment lors du paiement des dividendes aux actionnaires de la Société. Son objectif reste de maintenir cet endettement à un niveau lui permettant de conserver de la flexibilité dans ses sources de financement.

Le risque de liquidité est induit principalement, d'une part, par l'échéance de ses dettes (i) donnant lieu au paiement d'intérêts (dette obligataire, bancaire, etc.), et (ii) ne donnant pas lieu au paiement d'intérêts (dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle), et d'autre part, par les flux de paiement sur les instruments dérivés. Dans le cadre de la gestion de son endettement, Danone est régulièrement amené à lever de nouveaux financements pour renouveler sa dette existante.

Dans les pays dans lesquels le financement centralisé n'est pas accessible lorsque les financements à moyen terme sont indisponibles, et/ou dans le cas de certains financements existants dans une société avant sa prise de contrôle par Danone, Danone est exposé à un risque de liquidité sur des montants limités dans ces pays. Plus généralement, Danone pourrait, dans un contexte de crise financière systémique, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes, ce qui serait susceptible d'avoir un impact négatif sur sa situation financière.

Par ailleurs, la capacité de Danone à accéder aux financements et le montant de ses charges financières peuvent dépendre, en partie, de la notation de son risque de crédit par les agences de notation financière. Les notations des dettes à court terme et à long terme du Groupe et leur éventuelle dégradation pourraient entraîner une augmentation des coûts de financement et affecter son accès aux financements.

Enfin, la plupart des contrats de financement conclus par la Société (lignes de crédit bancaires et emprunts obligataires) contiennent un mécanisme de changement de contrôle, qui offre aux créanciers un droit de remboursement anticipé dans le cas d'un changement de contrôle de la Société s'il est accompagné d'une dégradation de sa notation sous *investment grade* par les agences de notation financière.

Suivi et gestion du risque

En application de sa politique de refinancement, Danone réduit son exposition en (i) centralisant ses sources de financement, (ii) faisant appel à des sources de financement diversifiées, (iii) gérant une part significative de ses financements à moyen terme, (iv) maintenant des sources de financement disponibles à tout moment, (v) répartissant les échéances en fonction des prévisions de besoin et génération de *cash flows*, et (vi) n'étant soumis à aucun engagement relatif au maintien de ratios financiers (*covenant*).

Dans les pays dans lesquels le financement centralisé n'est pas accessible, lorsque les financements à moyen terme sont indisponibles, et/ou dans le cas de certains financements existants dans une société avant sa prise de contrôle par Danone, certaines sociétés du Groupe peuvent être amenées à porter des financements locaux pour les besoins de leur activité opérationnelle ; ces financements représentent des montants limités individuellement et en cumul pour Danone, compte tenu du niveau des flux d'exploitation généralement suffisants pour autofinancer leurs opérations et leur croissance organique.

Utilisation de ses sources de financement

La politique du Groupe consiste à maintenir disponible ses sources de financement et les gérer au niveau de la Société. Le Groupe peut être amené à utiliser (i) notamment son programme de titres de créance à court terme et son crédit syndiqué pour gérer son cycle de trésorerie, en particulier lors du versement du dividende aux actionnaires de Danone, et (ii) alternativement ses programmes de titres de créance à court terme et EMTN ou son crédit syndiqué pour optimiser son coût de financement, tout en assurant sa sécurité financière, si bien que la maturité et la devise de ses financements effectivement levés peuvent varier sans modifier le niveau d'endettement net ni la sécurité financière du Groupe.

Note 12.3. Structure de financement et évolution sur la période

Financements qualifiés de dettes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Financements obligataires émis	Financements obligataires remboursés	Flux net des autres financements	Effets des intérêts courus	Incidence des variations des taux de change et autres effets non-cash ^(c)	Passage à moins d'un an de la part non-courante	Changement de périmètre	Au 31 décembre 2023
FINANCEMENTS GÉRÉS AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ									
Financements obligataires - Part non-courante	10 036	1 597	-	-	-	90	(2 000)	-	9 722
Financements obligataires - Part courante	1 906	-	(1 852)	-	-	(53)	2 000	-	2 000
Titres de créance à court terme ^(a)	786	-	-	833	-	-	-	-	1 619
Total	12 727	1 597	(1 852)	833	-	36	-	-	13 341
DETTE LOCATIVE									
Part non-courante	730	-	-	-	-	153	(189)	(6)	687
Part courante	203	-	-	(224)	-	28	192	(7)	192
Total	933	-	-	(224)	-	181	3	(13)	879
AUTRES FINANCEMENTS ^(b)									
Part non-courante	40	-	-	2	-	-	(5)	-	37
Part courante ^(d)	463	-	-	94	(13)	783	112	(95)	1 343
Total	503	-	-	96	(13)	783	107	(95)	1 381
TOTAL	14 162	1 597	(1 852)	705	(13)	1 000	110	(108)	15 601

(a) Aux 31 décembre 2022 et 2023, sont présentés en dettes financières courantes.

(b) Financements bancaires des filiales.

(c) Concernant la dette locative, correspond principalement aux nouveaux financements de la période.

(d) Au 31 décembre 2022, les découverts bancaires s'élevaient à 330 millions d'euros et au 31 décembre 2023, les découverts bancaires s'élevaient à 1 264 millions d'euros.

Le 24 avril 2023, Danone a annoncé son intention d'exercer l'option de remboursement de l'émission obligataire hybride de 750 millions d'euros lancée en 2017. Le remboursement a été effectué le 23 juin 2023 (voir Tableau de variation des capitaux propres consolidés).

Le 15 mai 2023, Danone a annoncé avoir réalisé une émission obligataire d'un montant de 800 millions d'euros, avec une maturité de huit ans et assortie d'un coupon de 3,47 %.

Le 28 juin 2023, Danone a procédé au remboursement de l'émission obligataire de 500 millions d'euros, lancée en 2013.

Le 2 novembre 2023, Danone a procédé au remboursement de l'émission obligataire de 1 500 millions de dollars, lancée en 2016.

Le 6 novembre 2023, Danone a annoncé avoir réalisé une émission obligataire d'un montant de 800 millions d'euros, avec une maturité de six ans et assortie d'un coupon de 3,706 %.

Financements qualifiés de capitaux propres

Danone a émis en 2017 un financement hybride à durée indéterminée de 1,25 milliard d'euros. L'émission consiste en des titres à durée indéterminée, libellés en euros, portant un premier coupon de 1,75 %, avec une première option de remboursement le 23 juin 2023 et ont été comptabilisés en capitaux propres conformément aux dispositions de la norme IAS 32, *Instruments financiers - Présentation*.

En septembre 2021, Danone a procédé à un remboursement anticipé du financement hybride pour un montant de 0,5 milliard d'euros, et dans le même temps à une réémission d'un financement hybride avec émission de titres à durée indéterminée pour le même montant, libellés en euros, portant un premier coupon de 1 %, avec une option de remboursement le 16 décembre 2026.

Le 24 avril 2023, Danone a annoncé son intention d'exercer l'option de remboursement de l'émission obligataire hybride de 750 millions d'euros lancée en 2017. Le remboursement a été effectué le 23 juin 2023 (voir Tableau de variation des capitaux propres consolidés).

Par le biais de cette combinaison d'opérations, Danone a pu activement gérer son bilan et profiter de conditions de marché favorables, tout en maintenant le montant total d'obligations hybrides inchangé.

Note 12.4. Financements et sécurité financière du Groupe gérés au niveau de la Société

Structure de la sécurité financière du Groupe

(en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2022		2023	
	Montant disponible	Encours	Montant disponible	Encours
FINANCEMENT BANCAIRE ^(a)				
Crédit syndiqué ^(b)	2 000	-	2 000	-
Lignes de crédit confirmées ^(c)	972	-	567	-
Emprunts bancaires	-	-	-	-
FINANCEMENT SUR LES MARCHES DES CAPITAUX ^(a)				
Financement obligataire EMTN ^(d)	NA	8 661	NA	9 912
Financement hybride	NA	1 250	NA	500
Financement obligataire sur le marché américain ^(d)	NA	3 280	NA	1 810
Titres négociables à court terme	NA	786	NA	1 619

(a) La structure de financement du Groupe et sa sécurité financière sont gérées au niveau de la Société.

(b) Crédit syndiqué de type revolving d'échéance février 2025.

(c) Portefeuille de lignes bancaires de sécurité conclues auprès d'établissements de crédit de premier rang, avec des échéances comprises entre 2025 et 2028.

(d) Les emprunts obligataires émis par la Société font l'objet d'une publication sur le site internet de Danone.

Principales opérations de financement de l'exercice 2023

(en millions de devises)	Exercice clos le 31 décembre		
	2023		
	Devise	Nominal	Échéance
NOUVEAUX FINANCEMENTS			
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2029
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2031
REMBOURSEMENTS			
Hybride	EUR	750	2023
Emprunt obligataire euro	EUR	500	2023
Emprunt obligataire USD	USD	1 500	2023

Principales opérations de financement de l'exercice 2022

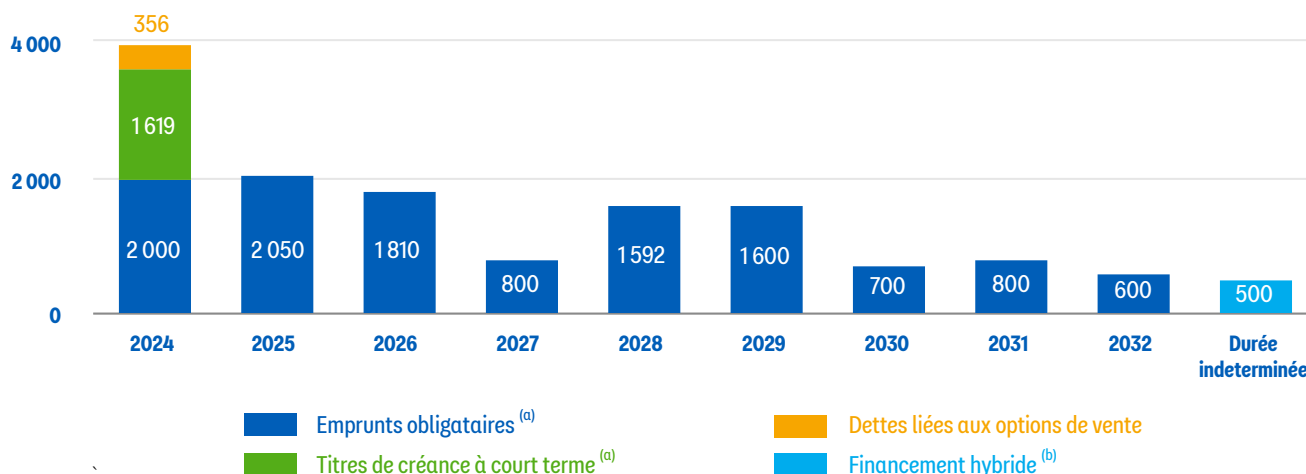
(en millions de devises)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022		
	Devise	Nominal	Échéance
NOUVEAUX FINANCEMENTS			
Emprunt obligataire euro	EUR	600	2032
REMBOURSEMENTS			
Emprunt obligataire euro	EUR	1 000	2022
Emprunt obligataire USD	USD	702	2022
Emprunt obligataire USD	USD	148	2022

Échéanciers des dettes financières gérées au niveau de la Société et des options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Sorties de trésorerie prévisionnelles relatives au remboursement contractuel en nominal selon l'hypothèse de non-renouvellement

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(en millions d'euros)



(a) Comprend la valeur des instruments dérivés adossés aux emprunts obligataires et aux titres de créance à court terme.

(b) Dont 500 millions d'euros à maturité économique 2026.

Sorties de trésorerie prévisionnelles relatives aux paiements contractuels des intérêts sur les dettes et actifs financiers gérés au niveau de la Société, y compris les primes à payer sur les instruments dérivés selon l'hypothèse de non-renouvellement

(en millions d'euros)	Flux de trésorerie 2024	Flux de trésorerie 2025	Flux de trésorerie 2026	Flux de trésorerie 2027	Flux de trésorerie 2028 et après
Flux d'intérêts sur les financements (a)	(190)	(171)	(160)	(107)	(299)
Flux sur instruments dérivés (a) (b) (c)	(89)	(71)	(71)	(71)	(112)

(a) Les intérêts à taux variable sont calculés sur la base des taux en vigueur au 31 décembre 2023.

(b) Flux nets contractuels, y compris primes à payer et flux nets à payer ou recevoir relatifs à l'exercice des options dans la monnaie à la fin de l'exercice.

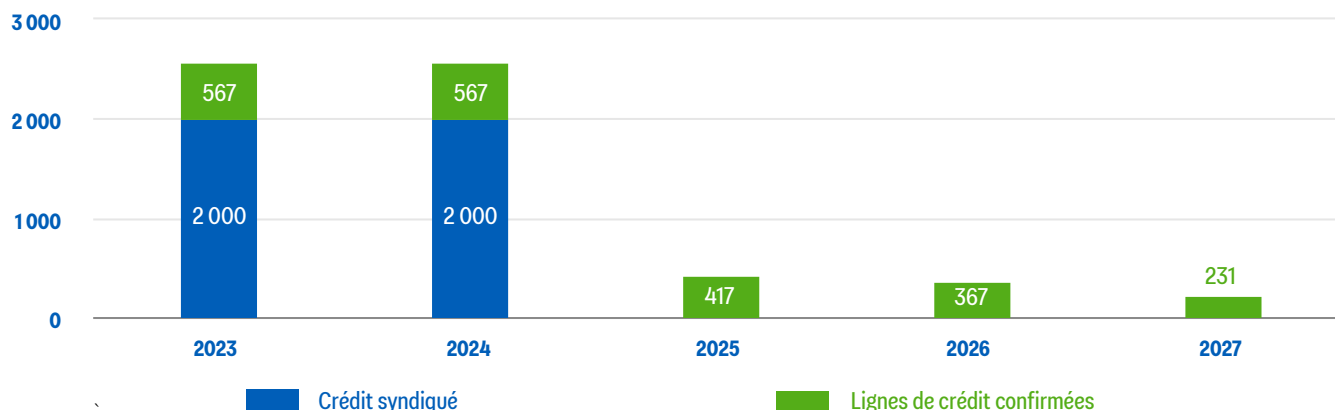
(c) Concernent les instruments dérivés en gestion de la dette nette, actifs et passifs.

Sources de financement disponibles à tout moment

Les financements disponibles à tout moment sont portés par la Société et composés de lignes de crédit confirmées et d'un crédit syndiqué.

AU 31 DÉCEMBRE

(en millions d'euros)



Rating de la Société

	Au 31 décembre			
	2022		2023	
	Moody's	Standard and Poor's	Moody's	Standard and Poor's
NOTATION COURT TERME ^(a)				
Notation	-	A-2	-	A-2
NOTATION LONG TERME ^(b)				
Notation	Baa1	BBB+	Baa1	BBB+
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

(a) Notation du programme de Titres négociables à court terme de la Société.

(b) Notation des dettes senior à plus d'un an de la Société.

Note 12.5. Disponibilités et placements à court terme

Valeur nette comptable

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Fonds monétaires	2 082	1 646
Dépôts bancaires, titres de créances négociables et autres placements court terme	1 550	1 992
TOTAL PLACEMENT COURT TERME	3 631	3 638
Disponibilités	1 051	2 363
TOTAL DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 682	6 001

Risque de contrepartie relatif aux placements à court terme

Le Groupe souscrit majoritairement à des parts d'OPC monétaires ou OPC monétaires court terme, liquides, diversifiés et qui ne font pas l'objet de notation. Les dépôts bancaires, titres de créances négociables et autres placements à court terme sont souscrits auprès de contreparties de premier rang.

Note 12.6. Dette nette

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Dettes financières non courantes ^(a)	11 238	10 739
Dettes financières courantes ^(a)	3 298	4 270
Placements à court terme	(3 631)	(3 638)
Disponibilités	(1 051)	(2 363)
Découverts bancaires	330	1 264
Instruments dérivés - actifs - Non courants ^(b)	(18)	(34)
Instruments dérivés - actifs - Courants ^(b)	(60)	(16)
DETTE NETTE	10 107	10 221

(a) Comprend 879 millions d'euros de dette locative en application d'IFRS 16, Contrats de location.

(b) En gestion de la dette nette uniquement.

Variation de la dette nette en 2023

La dette nette de Danone a augmenté de 114 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 et s'établit à 10 221 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle inclut 356 millions d'euros d'options de vente accordées aux minoritaires, soit une hausse de 33 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

Variation de la dette nette en 2022

La dette nette de Danone a baissé de 412 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et s'établit à 10 107 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle inclut 323 millions d'euros d'options de vente accordées aux minoritaires, soit une baisse de 31 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Note 12.7. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier brut comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) des financements courants et non courants et les effets des dérivés relatifs à ces financements.

Les produits trésorerie et d'équivalents de trésorerie comprennent principalement les produits d'intérêts reçus et les effets de la valorisation à la juste valeur par résultat le cas échéant relatifs aux placements à court terme et aux disponibilités.

Les flux de trésorerie relatifs sont présentés au sein de la trésorerie d'exploitation.

Coût de l'endettement financier net de 2023

Le coût de l'endettement financier net a augmenté à (172) millions d'euros en 2023 contre (153) millions d'euros en 2022, avec l'augmentation des taux d'intérêt.

Note 12.8. Risques financiers liés à la dette nette et à l'activité de financement

Risque de taux d'intérêt

Identification du risque

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers comme sur ses liquidités. En effet, par le biais de son endettement portant intérêt, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt qui ont un impact sur le montant de ses charges financières. Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du Groupe.

Suivi et gestion du risque

Le Groupe a mis en place une politique de suivi et de gestion du risque de taux d'intérêt décrite en Note 14.3 des Annexes aux comptes consolidés au paragraphe relatif à la Gestion du coût de l'endettement net.

Exposition

Part de la dette nette couverte contre une hausse des taux d'intérêt court terme

Au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, la dette nette consolidée est 100 % à taux fixe.

Sensibilité du coût de la dette nette induite par des variations de taux d'intérêt court terme

En 2023 comme en 2022, l'impact d'une variation de taux d'intérêt court terme n'aurait pas d'impact significatif sur le coût de la dette

nette du Groupe. Cette sensibilité à la variation des taux d'intérêt prend en compte les éléments suivants :

- dettes financières nettes des placements à court terme et des disponibilités hors dettes financières liées aux options de vente accordées aux actionnaires minoritaires dans la mesure où ces dernières ne portent pas intérêt ;
- couvertures de taux d'intérêt actives au 31 décembre.

Risque de change financier

Identification du risque

Compte tenu de sa présence internationale, le Groupe peut être exposé aux fluctuations des taux de change dans le cadre de son activité de financement : en application de sa politique de centralisation des risques, le Groupe est amené à gérer des financements et de la trésorerie multidevises.

Suivi et gestion du risque

La politique de gestion du risque de change financier est décrite en Note 14.3 des Annexes aux comptes consolidés au paragraphe *Gestion du risque de change financier et de conversion sur actifs nets*.

Exposition

En application de sa politique de gestion du risque de change financier, l'exposition résiduelle du Groupe n'est pas significative.

NOTE 13. AUTRES ACTIFS FINANCIERS, AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Note 13.1. Principes comptables

Autres titres non consolidés

Les Autres titres non consolidés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de juste valeur comme les résultats de cession sont enregistrées selon l'intention du management (i) dans le compte de résultat en Autres produits financiers ou Autres charges financières ou (ii) en capitaux propres consolidés dans la rubrique des Autres résultats et ne sont pas recyclés en résultat.

Juste valeur

Pour les sociétés cotées, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse de fin de période.

Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est déterminée par référence à des transactions conclues avec des tiers, aux valorisations ressortant des options de vente ou d'achat conclues avec des tiers ou à des évaluations externes.

Autres immobilisations financières

Les Autres immobilisations financières comprennent principalement des placements obligataires et monétaires et des dépôts dont la date de disponibilité est incertaine en application des réglementations de certains pays dans lesquels le Groupe opère.

Les placements obligataires et monétaires sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites dans la rubrique Autres résultats enregistrés directement en capitaux propres consolidés, et recyclées en résultat lors de leur cession en Autres produits financiers ou Autres charges financières.

Leur juste valeur est calculée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs.

Prêts

Les Prêts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Note 13.2. Autres actifs financiers

Principaux changements de la période

En 2023 comme en 2022, le Groupe n'a procédé à aucune opération significative.

Valeur nette comptable

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Autres titres non consolidés	341	324
Placements obligataires et monétaires ^(a)	108	114
FPS Danone Communities	13	15
Autres ^(b)	336	377
Autres immobilisations financières	457	506
Prêts à plus d'un an	11	10
Autres actifs financiers	808	839

(a) Placements obligataires et monétaires en couverture des provisions constituées au titre de certains risques « dommage et prévoyance ».

(b) Comprend principalement des dépôts dont la date de disponibilité est incertaine en application des réglementations de certains pays dans lesquels le Groupe opère.

Note 13.3. Autres produits financiers et Autres charges financières

Principes comptables

Les Autres produits financiers et les Autres charges financières correspondent aux produits et aux charges financières autres que les charges et produits relatifs à l'endettement financier net, notamment :

- le report/deport et primes d'option, notamment de change opérationnel et d'acquisition/cession de sociétés et participations, la part inefficace des opérations qualifiées de couverture le cas échéant, en application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers* ;
- impact de la désactualisation de la valeur actualisée des engagements nette du rendement attendu des actifs des régimes des engagements de retraite et autres avantages à long terme ;
- commissions bancaires, y compris commissions de non-utilisation des lignes de crédit confirmées ;
- variation de juste valeur des Autres titres non consolidés qualifiés de juste valeur par résultat ;
- les gains et pertes sur situation monétaire en application d'IAS 29.

NOTE 14. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Note 14.1. Organisation de la gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe est exposé aux risques financiers, notamment de change, de financement et de liquidité (voir Note 12.2 des Annexes aux comptes consolidés), de taux d'intérêt, aux risques de contrepartie, aux risques sur titres et aux risques sur matières premières.

Risques financiers

La politique du Groupe consiste à (i) minimiser et gérer l'impact de ses expositions aux risques de marché sur ses résultats et, dans une moindre mesure, sur son bilan, (ii) suivre et gérer ces expositions de manière centralisée, puis (iii) en fonction des contextes réglementaires et monétaires exécuter les opérations financières localement ou centralement, et enfin (iv) n'utiliser des instruments dérivés qu'à des fins de couverture économique.

Le Groupe, au travers de la Direction Trésorerie et Financement rattachée à la Direction Générale Finances, dispose pour cette gestion de l'expertise et des outils (salle des marchés, logiciels de *front* et de *back-office*) permettant d'intervenir sur les différents marchés

financiers selon les standards généralement mis en place dans les groupes de premier plan. Par ailleurs, l'organisation et les procédures appliquées sont revues par les Directions du Contrôle Interne et de l'Audit Interne. Enfin, un *reporting* trimestriel de trésorerie et de financement est communiqué à la Direction Générale Finances du Groupe qui suit ainsi les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Matières premières

Le Groupe a mis en place une politique d'achats de matières premières (*Market Risk Management* – MRM). Le suivi de l'exposition et sa mise en œuvre sont effectués au niveau de chaque catégorie de matières premières par les acheteurs centraux qui négocient des contrats d'achat à terme principalement auprès des fournisseurs. Ces contrats font l'objet d'un suivi lors de chaque clôture annuelle par le *Market Risk Management Committee*.

Note 14.2. Principes comptables

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur :

- les instruments dérivés en gestion de la dette nette et de couverture d'investissements nets à l'étranger sont comptabilisés en instruments dérivés actifs ou passifs ;
- les instruments dérivés de change opérationnel et de matières premières sont comptabilisés dans la ligne (i) Autres comptes débiteurs en Instruments dérivés – actifs ou (ii) Autres passifs courants en Instruments dérivés – passifs.

Si l'instrument dérivé est désigné en couverture :

- de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, ses variations de valeur (autre que la valeur temps, voir ci-dessous) et celles de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période ;
- d'investissements nets à l'étranger, ses variations de valeur (autre que la valeur temps) sont enregistrées en capitaux propres en écarts de conversion et sont recyclées en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif couvert ;
- de flux de trésorerie futurs, les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en Autres

résultats et sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique ;

- pour les variations de la valeur temps des couvertures de juste valeur, ou d'investissements nets à l'étranger (report/déport et prime d'option de change, *basis spread* des *cross-currency swaps*) des instruments dérivés de change, sont enregistrées en capitaux propres en Autres résultats et amorties sur la durée de la couverture. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, les variations de valeur temps des dérivés de change sont enregistrées en capitaux propres en Autres résultats et sont prises dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le Groupe. Pour rappel, les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés selon le principe du *transaction-related* (couverture de transactions prévues dans les *forecasts*).

Les variations de juste valeur de la part inefficace des instruments qualifiés de couvertures et les variations de juste valeur des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période, dans une rubrique du résultat opérationnel ou financier selon leur nature.

Note 14.3. Instruments dérivés

Politique du Groupe

Gestion du risque de change opérationnel

La politique du Groupe consiste à couvrir ses opérations commerciales hautement probables afin que, au 31 décembre, son exposition résiduelle sur l'ensemble de l'exercice suivant soit significativement réduite. Toutefois, lorsque les conditions de couverture de certaines devises sont dégradées (moindre disponibilité, coût élevé, etc.), le Groupe peut être amené à limiter la couverture de ses opérations commerciales hautement probables dans ses devises, en ne couvrant que partiellement l'exposition. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme et à des options de change pour réduire son exposition.

L'exécution de la politique de couverture du risque de change opérationnel consiste à effectuer les couvertures nécessaires aux filiales à travers un système centralisé de gestion ou, pour les filiales où la législation ne le permet pas, à s'assurer de l'exécution par un processus de suivi et de contrôle.

Le Groupe applique majoritairement la comptabilité de couverture de flux futurs (*cash flow hedge*).

Sur la base des opérations en cours au 31 décembre 2023, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales hautement probables est significativement réduite sur l'exercice 2023, la principale devise non couverte étant la livre turque.

Gestion du risque de change financier et de conversion sur actifs nets

La politique du Groupe consiste à maintenir des dettes ou des excédents de trésorerie de Danone et de ses filiales dans leur devise fonctionnelle. De plus, en application de sa politique de centralisation des risques, le Groupe est amené à gérer des financements et de la trésorerie multi devises. Le Groupe a mis en place une politique de suivi et de couverture de la situation nette de certaines de ses filiales, avec des évaluations régulières des risques et des opportunités de mettre en place des instruments de couverture.

Dans le cadre de ces politiques, le Groupe a recours à des contrats de *swaps* de devises (*swaps* de change ou *cross-currency swaps*).

Gestion du coût de la dette nette

Dans le cadre de la gestion de son endettement net, le Groupe a mis en place une politique de suivi et de gestion du risque de taux d'intérêt visant à limiter la volatilité de son résultat financier par la mise en place d'instruments de couverture. Ces instruments dérivés sont principalement des contrats de *swaps* de taux d'intérêt et parfois des tunnels, tous ces instruments étant *plain vanilla*. Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont contractés à des fins de gestion du risque de taux et sont qualifiés ou non de couverture selon la norme IFRS 9.

Couverture d'acquisition et de cession de sociétés ou de participations

La politique du Groupe consiste à ne généralement pas couvrir les montants à payer ou recevoir dans le cadre d'acquisition ou de cession de sociétés/participations. Cependant, dans certaines situations, le Groupe peut décider de couvrir certaines opérations.

Gestion du risque de volatilité du prix des matières premières

Le Groupe a mis en place une politique d'achats de matières premières (*Market Risk Management* – MRM) définissant les règles de sécurisation de l'approvisionnement physique et de fixation des prix auprès des fournisseurs et/ou sur des marchés financiers. Les acheteurs centraux négocient des contrats d'achat à terme principalement auprès des fournisseurs qui sont basés sur un indice sur les marchés financiers ou sur un *proxy*, étant précisé qu'il n'existe pas toujours d'instruments sur les marchés financiers permettant de couvrir parfaitement la volatilité des prix des principales matières premières de Danone. Le suivi de l'exposition et la mise en œuvre de cette politique sont effectués au niveau de chaque catégorie de matières premières par les acheteurs centraux, avec le support de l'équipe Finance MRM pour la stratégie de fixation des prix.

L'impact d'une variation de prix des deux principales catégories de matières sur le coût des achats annuels du Groupe sont décrits en Note 7.7 des Annexes aux comptes consolidés.

Portefeuille d'instruments dérivés

Montant notionnel et en juste valeur

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2022			2023		
	Notionnel	Juste Valeur	Dont enregistré en capitaux propres	Notionnel	Juste Valeur	Dont enregistré en capitaux propres
Change opérationnel	(2 181)	38	39	(2 258)	(17)	(17)
Cash flow hedge - options de change ^(a)	(109)	1	1	(197)	(1)	(1)
Cash flow hedge - contrats de change à terme ^(a)	(2 072)	37	37	(2 061)	(16)	(16)
Non qualifié	-	(1)	-	-	-	-
Gestion des manières premières	112	(6)	(6)	136	(21)	(21)
Gestion de la dette nette	6 244	(312)	32	7 285	(261)	(42)
Fair value hedge	3 050	(371)	-	3 050	(223)	-
Cash flow hedge	2 389	62	33	3 795	(32)	(40)
Net investment hedge	100	(1)	(1)	90	(2)	(2)
Non qualifié	705	1	-	350	(4)	-
TOTAL	4 175	(280)	64	5 163	(299)	(81)

(a) En application d'IFRS 9, la valeur intrinsèque et la valeur temps des instruments de change opérationnel qualifiés de cash flow hedge sont comptabilisées en capitaux propres.

Informations complémentaires

Gestion du risque de change opérationnel

Montant notionnel net des instruments dérivés des principales devises couvertes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2022			2023		
	Contrats de change à terme nets ^(a)	Options de change nettes ^(b)	Total	Contrats de change à terme nets ^(a)	Options de change nettes ^(b)	Total
(VENTE)/ACHAT DE DEVICES						
CNY ^(c)	(852)	-	(852)	(895)	(44)	(939)
GBP ^(c)	(609)	(39)	(647)	(630)	(90)	(720)
MXN ^(c)	(171)	-	(171)	(152)	-	(152)
CAD ^(c)	(126)	(36)	(162)	(131)	(40)	(171)
IDR ^(c)	(148)	-	(148)	(125)	-	(125)
BRL ^(c)	(94)	-	(94)	(101)	-	(101)
AUD ^(c)	(93)	(22)	(115)	(68)	(21)	(89)
HKD ^(c)	(73)	(10)	(83)	(5)	-	(5)
USD ^(c)	363	(2)	361	306	(2)	304
Autres ^(c)	(270)	-	(270)	(261)	-	(261)
TOTAL	(2 072)	(109)	(2 181)	(2 061)	(197)	(2 258)

(a) Part comptant du notionnel, sur la base des cours de clôture.

(b) Part comptant du notionnel, comprend les options dans et en dehors de la monnaie.

(c) Opérations libellées contre EUR ou contre d'autres devises.

Sensibilité des capitaux propres et du résultat aux variations de juste valeur

La variation de juste valeur des instruments dérivés couvrant le risque de change opérationnel, induite par une variation des taux de change, pourrait avoir les impacts suivants sur les états financiers du Groupe :

- sur les capitaux propres pour les dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie ;
- sur le résultat pour les opérations pour lesquelles la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Ces instruments et les éléments couverts ont une maturité majoritairement inférieure à un an. Par conséquent, les flux relatifs à ces instruments seront reconnus dans le compte de résultat consolidé majoritairement au cours de l'exercice 2023.

Produits et charges relatifs à la comptabilisation à la juste valeur et reconnus dans le résultat de la période

Les produits et charges comptabilisés en résultat sont liés aux éléments suivants :

- la part inefficace, sur l'exercice, de la variation de juste valeur des instruments qualifiés de couverture de flux futurs : en 2023, comme en 2022, les montants ne sont pas significatifs ;
- la part efficace différée en capitaux propres lors de l'exercice précédent, des instruments qualifiés de couverture de flux futurs et recyclée en résultat au cours de l'exercice : en 2023 comme en 2022, le montant ainsi recyclé correspond à la part des couvertures enregistrée en capitaux propres au 31 décembre de l'exercice précédent, ces couvertures ayant essentiellement une maturité inférieure à un an.

Gestion du risque de change financier et de conversion sur actifs nets

Sensibilité des capitaux propres et du résultat aux variations de juste valeur

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés induite par une variation des taux de change à la date de clôture, n'aurait pas d'impact significatif sur les capitaux propres ni sur le résultat du Groupe. Les variations de change des instruments financiers sont compensées par les variations de change constatées sur les prêts et emprunts en devises couverts ou par les variations de change constatées sur les investissements nets à l'étranger.

Note 14.4. Risque de contrepartie

Risque de contrepartie induite par la gestion des risques financiers

Identification du risque

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie, notamment bancaire, dans le cadre de sa gestion financière. En effet, dans le cadre de ses activités, le Groupe a comme contrepartie des institutions financières, notamment pour gérer sa trésorerie et les risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt. Le non-respect par ces contreparties de l'un ou plusieurs de leurs engagements pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation financière du Groupe.

Gestion du risque

La politique de centralisation des risques financiers et les outils de centralisation mis en place par le Groupe ainsi que la politique de minimisation et de gestion de la trésorerie excédentaire réduisent significativement l'exposition globale du Groupe.

Gestion de la dette nette

Sensibilité des capitaux propres et du résultat aux variations de juste valeur

La variation de juste valeur des instruments de taux, induite par une variation de la courbe de taux d'intérêt prise en compte à la date de clôture, aurait un impact sur les capitaux propres et le résultat du Groupe :

- en capitaux propres pour la part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs ;
- en résultat pour la part inefficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs ou de couverture de juste valeur, et pour la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

En 2023 comme en 2022, une variation de taux appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêt n'a pas d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés ni le résultat consolidé.

Produits et charges relatifs à la comptabilisation à la juste valeur et reconnus dans le résultat de la période

Les produits et charges comptabilisés en résultat sont liés à :

- la part inefficace, sur l'exercice, de la variation de juste valeur des instruments qualifiés de couverture de flux futurs ;
- la part efficace différée en capitaux propres lors de l'exercice précédent, des instruments qualifiés de couverture de flux futurs et recyclée en résultat au cours de l'exercice.

En 2023 comme en 2022, les montants correspondants ne sont pas significatifs.

Gestion du risque de volatilité du prix des matières premières

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de matières premières est composé de dérivés sur le diesel, le plastique, le lait, le sucre et le soja, conformément à la politique de gestion du Groupe et la totalité des instruments de couvertures sont qualifiés de couvertures de flux futurs.

La politique bancaire du Groupe a pour objectif d'appliquer des limites de dépôt par contrepartie et de privilégier la qualité de crédit en concentrant ses opérations auprès de contreparties de premier rang (i) dont la note de crédit est au moins dans la catégorie BBB+, (ii) disposant d'un réseau commercial international, et (iii) lui apportant des financements. Par ailleurs, pour gérer ses excédents à court terme, le Groupe souscrit majoritairement à des OPC (Organismes de Placements Collectifs) monétaires ou OPC monétaires court terme, qui ne font pas l'objet de notation de crédit. Ces OPC sont liquides et diversifiés. Les autres placements à court terme sont réalisés en application de politique bancaire du Groupe décrite ci-avant.

Enfin, dans certains pays, le Groupe peut être contraint de traiter des opérations de marché avec des banques locales pouvant disposer d'une notation de crédit inférieure.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Exposition relative aux placements à court terme

Voir Note 12.4 des Annexes aux comptes consolidés.

Exposition relative aux instruments dérivés

(en pourcentage du total de la juste valeur au 31 décembre) ^(a)	Au 31 décembre	
	2022	2023
NOTATION DE LA CONTREPARTIE (RATING STANDARD & POOR'S)		
AAA, AA et A	91 %	80 %
BBB, BB et B	9 %	20 %
Sans rating	-	-

(a) Sommes, lorsqu'elles sont positives, des justes valeurs par contrepartie, des dérivés en cours au 31 décembre.

Le Groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de premier rang dans le cadre de conventions cadre qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne remplissent pas les critères de la norme IAS 32 pour compenser des instruments dérivés actifs et passifs au bilan.

Juste valeur liée au risque de contrepartie des instruments dérivés

La juste valeur liée au risque de contrepartie des instruments dérivés est calculée à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan, auxquelles est appliqué un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, l'impact lié à l'ajustement requis par IFRS 13 n'est pas significatif.

Note 14.5. Risque sur titres actions

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2022	2023
RISQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ			
Actions propres	15.2	1 569	1 552
RISQUE SUR D'AUTRES TITRES ACTIONS			
Titres mis en équivalence	6	576	416
Actifs détenus en vue de leur cession	4, 5.2, 6.6	202	376
Autres titres non consolidés	13.2	341	324

Note 14.6. Réconciliation du bilan par classe et catégories comptables

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat	Juste valeur par les autres éléments du compte de résultat	Coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau d'évaluation ^(c)
Au 31 décembre 2023						
ACTIFS FINANCIERS						
Autres titres non consolidés	46	277	-	324	324	1-3
Autres immobilisations financières et Prêts à plus d'un an	128	-	387	515	515	1-3
Instruments dérivés - actifs ^(a)	10	40	-	50	50	2
Clients et comptes rattachés ^(b)	2 919	-	-	2 919	2 919	-
Autres actifs courants ^(b)	1 230	29	-	1 259	1 259	-
Prêts à moins d'un an	-	-	3	3	3	-
Fonds monétaires	1 646	-	-	1 646	1 646	1
Autres placements à court terme	-	-	1 992	1 992	1 992	2
Disponibilités	2 363	-	-	2 363	2 363	1
Total	8 342	346	2 382	11 071	11 071	
PASSIFS FINANCIERS						
Financements	2 860	-	12 741	15 601	15 504	2
Instruments dérivés - passifs ^(a)	240	76	-	316	316	2
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	-	-	4 779	4 779	4 779	-
Autres passifs courants ^(b)	-	67	3 358	3 425	3 425	-
TOTAL	3 100	144	20 878	24 121	24 024	

(a) Instruments dérivés en gestion de dette nette.

(b) La valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur du fait du caractère court terme.

(c) Niveau d'évaluation utilisé pour l'évaluation à la juste valeur.

Niveaux d'évaluation conformément à la norme IFRS 7, Instruments financiers - information à fournir

Niveau	Juste valeur de l'actif ou du passif concerné basée sur :
1	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Pour les Instruments dérivés, le Groupe utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché, notamment pour les swaps de taux d'intérêt, les achats et ventes à terme ou les options de change comme par exemple les cours de change spot et à terme ou la courbe de taux d'intérêt.
3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

NOTE 15. ACTIONS DANONE, DIVIDENDE, RÉSULTAT PAR ACTION**Note 15.1. Principes comptables**

Les actions DANONE détenues par la Société et des sociétés consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la rubrique Actions propres, pour une valeur correspondant à leur prix de revient.

Note 15.2. Actions DANONE autodétenues**MOUVEMENTS EN TERMES D'OPÉRATIONS ET D'UTILISATION PAR TYPE D'OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA SOCIÉTÉ**

(en nombre de titres)	Situation au 31 décembre 2022	Mouvements de la période			Situation au 31 décembre 2023
		Rachats	Ventes/ Transferts	Livraison d'actions	
Actions affectées aux opérations de croissance externe	30 059 360	-	-	-	30 059 360
Actions affectées aux plans d'actionnariat salarié	390 636	-	(7 933)	(320 822)	61 881
Actions affectées à l'annulation	-	-	-	-	-
Actions détenues par la Société	30 449 996	-	(7 933)	(320 822)	30 121 241
Actions détenues par Danone Espagne	5 780 005	-	-	-	5 780 005
ACTIONS DÉTENUES PAR LE GROUPE	36 230 001	-	(7 933)	(320 822)	35 901 246

Note 15.3. Actions DANONE en circulation

(en nombre de titres)	Notes	Au 31 décembre					
		2022			2023		
		Composant le capital	Autodétention	En circulation	Composant le capital	Autodétention	En circulation
Au 1^{er} janvier		687 682 489	(49 591 599)	638 090 890	675 837 932	(36 230 001)	639 607 931
Augmentation de capital	9.5	1 313 758	-	1 313 758	1 935 196	-	1 935 196
Variation des actions propres	15.2	(13 158 315)	13 361 598	203 283	-	328 755	328 755
Au 31 décembre		675 837 932	(36 230 001)	639 607 931	677 773 128	(35 901 246)	641 871 882

Note 15.4. Résultat par action – Part du Groupe**Principes comptables**

Le Résultat net par action correspond au ratio Résultat net – Part du Groupe ajusté du financement hybride (ajustement du résultat utilisé pour le calcul du Résultat par action du coupon dû au titre de la période présenté net d'impôts) sur Nombre d'actions. Le Nombre d'actions correspond au nombre moyen en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions DANONE détenues par la Société et les sociétés consolidées par intégration globale.

Le Résultat net par action après dilution (ou Résultat net dilué par action) correspond au ratio Résultat net – Part du Groupe ajusté du financement hybride sur Nombre d'actions dilué. Le Nombre d'actions dilué correspond, au Nombre d'actions augmenté de l'impact net, lorsqu'il est positif des trois éléments ci-après :

- augmentation du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de l'acquisition d'actions sous conditions de performance, en ne considérant que les actions dont les conditions de performance sont atteintes à la date de clôture ;
- augmentation du nombre moyen des *fidelity shares* attribuées aux environ 1 950 directeurs et cadres dirigeants ;
- diminution du nombre d'actions qui pourraient être théoriquement acquises. Ceci en application de la méthode dite *treasury stock* prévue par la norme IAS 33, *Résultat par action*.

Résultat par action

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
<i>(en euros par action sauf nombre d'actions)</i>			
Résultat net - Part du Groupe		959	881
Coupon relatif au financement hybride net d'impôts		(13)	(8)
Résultat net - Part du Groupe ajusté		945	873
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION			
Au 1^{er} janvier		638 090 890	639 607 931
Effets des mouvements de l'année	15.3	1 517 041	2 263 951
Au 31 décembre		639 607 931	641 871 882
NOMBRE D' ACTIONS MOYEN EN CIRCULATION			
■ Avant dilution		639 050 821	641 030 818
Effets de la dilution			
Actions sous conditions de performance et <i>fidelity shares</i>		433 786	707 856
■ Après dilution		639 484 607	641 738 674
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE, PAR ACTION			
■ Avant dilution		1,48	1,36
■ Après dilution		1,48	1,36

Note 15.5. Dividende

Réserves distribuables de la société mère Danone

Le montant légalement distribuable par chacune des sociétés peut différer du montant de ses bénéfices accumulés en raison (i) des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, et (ii) des lois en vigueur dans les différents pays où le Groupe exerce son activité. Dans le cas du Groupe, selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère Danone.

Paiement du dividende 2023

L'Assemblée Générale, réunie le 27 avril 2023 à Paris, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2022, soit 2,00 euros par action en numéraire.

NOTE 16. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS NON COURANTS ET PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Note 16.1. Principes comptables

Autres provisions

Les Autres provisions comprennent des provisions et des subventions d'investissements.

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe est soumis à une obligation actuelle, résultant d'un événement passé, qu'il est probable que cela donnera lieu à une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Danone présente également en Autres provisions la part « à moins d'un an » car non significative et ne fournit pas d'information sur les provisions comptabilisées s'il estime que leur fourniture est susceptible de lui causer un préjudice sérieux dans la résolution du sujet faisant l'objet de la provision.

Pour chaque obligation, le montant de la provision comptabilisé à la clôture de l'exercice reflète la meilleure estimation du management à cette date, de la sortie de ressources probable pour l'éteindre. En cas de paiement ou lorsque la sortie de ressources n'est plus probable, la provision fait l'objet d'une reprise (pour respectivement utilisation et non utilisation).

Autres passifs non courants

Les Autres passifs non courants correspondent aux passifs pour positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les bénéfices en application de l'interprétation IFRIC 23. Ils sont comptabilisés en fonction du caractère probable de réalisation sans tenir compte de la

probabilité de non-détection par les autorités fiscales, leur évaluation doit refléter la meilleure estimation de la valeur de réalisation. Elle doit être effectuée sur la base de la valeur la plus probable ou d'une moyenne pondérée des différents scénarii.

Note 16.2. Autres provisions et passifs non courants

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Autres provisions non courantes	1 074	882
Autres passifs non courants ^(a)	491	421
TOTAL ^(b)	1 565	1 303

(a) Concernent les positions fiscales incertaines relatives aux Impôts sur les bénéfices.

(b) La part à moins d'un an s'élève à 155 millions d'euros au 31 décembre 2023 (298 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 16.3. Variation des Autres provisions

(en millions d'euros)	Mouvements de la période							Au 31 décembre 2023
	Au 1 ^{er} janvier 2023	Changement de périmètre	Dotations	Reprise de provisions utilisées	Reprise de provisions non utilisées	Écarts de conversion	Autres	
Risques fiscaux, territoriaux ^(a)	105	(3)	19	(1)	(1)	(4)	(2)	111
Litiges sociaux, commerciaux et autres provisions	557	(2)	100	(28)	(27)	(6)	(32)	563
Provisions pour restructurations ^(b)	412	(3)	45	(173)	(67)	(3)	(3)	208
TOTAL	1 074	(8)	164	(203)	(95)	(13)	(37)	882

(a) Concernent les risques non relatifs aux Impôts sur les bénéfices qui sont présentés en Autres passifs non courants.

(b) Dont 202 millions d'euros de reprise au titre du plan Local First.

La variation des Autres provisions en 2023 s'explique par les éléments suivants :

- les dotations proviennent notamment des procédures introduites contre la Société et ses filiales, dans le cadre de la marche normale de leurs affaires ;
- les reprises de provisions utilisées sont effectuées lors des paiements correspondants. Les reprises de provisions non utilisées concernent principalement la réévaluation ou la prescription de certains risques. Elles concernent plusieurs provisions dont aucune n'est significative individuellement.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques fiscaux, territoriaux (non relatifs aux Impôts sur les bénéfices) et pour litiges sociaux, commerciaux et autres comprennent plusieurs provisions pour risques juridiques, financiers, fiscaux et territoriaux ainsi que des provisions pour rémunération pluriannuelle accordée à certains salariés et constituées dans le cadre de la marche normale des affaires, ainsi que les provisions liées aux mesures visant les salariés dans le cadre du plan Local First.

À cette même date, Danone juge qu'il n'est pas soumis à des risques avérés qui pourraient avoir individuellement des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Note 16.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Depuis 2022, un certain nombre d'actions a été intenté par des éleveurs bovins contre différents acteurs de l'industrie laitière en Espagne dont la filiale espagnole Danone S.A. Les allégations des demandeurs font état d'un prétendu préjudice résultant d'un prix du lait sous-estimé. La société Danone S.A. réfute fermement ces allégations et entend défendre ses intérêts dans chacune de ces procédures.

Depuis 2021, un certain nombre d'actions de groupe a été intenté aux États-Unis à l'encontre de la filiale américaine Nurture Inc. sur le fondement d'une prétendue publicité trompeuse relative à la présence de certains métaux lourds dans des produits alimentaires. Dans plusieurs actions parallèles, des demandeurs, personnes physiques, font état d'un prétendu préjudice personnel résultant de la consommation de ces produits alimentaires. La société Nurture Inc. dément formellement l'ensemble de ces allégations et réaffirme la sécurité de ses produits. Nurture Inc. défend vigoureusement ses intérêts dans chacune de ces procédures.

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Groupe n'étant pas à ce jour, en mesure d'établir une évaluation fiable de l'incidence potentielle de l'issue de ces procédures en cours sur ses résultats et sa situation financière.

De manière générale, des procédures ont été introduites contre la Société et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires, notamment de l'autorité de la concurrence et d'autres autorités de contrôle de certains pays. Des provisions sont constituées chaque fois que le paiement d'une indemnité semble probable et est quantifiable.

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Note 17.1. Principes comptables

Les principales parties liées sont les entreprises associées et les membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

Note 17.2. Transactions avec les entreprises associées

Les transactions avec ces sociétés se font généralement aux conditions du marché. Elles concernent principalement des *management fees* et *royalties* payés au Groupe, des prestations essentiellement de logistique et des financements. Comme en 2022, les montants relatifs à l'exercice 2023 ne sont pas significatifs.

Note 17.3. Rémunérations et avantages attribués aux membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration

Rémunérations versées

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif ^(a)	28,6	44,4
Rémunérations des Administrateurs	0,8	0,9
TOTAL ^(b)	29,4	45,3
Valeur comptable des actions sous conditions de performance attribuées sur l'exercice ^(c)	14,4	14,8

(a) Rémunérations fixes et variables annuelles et pluriannuelles (montant brut hors charges patronales), dont la part variable s'élève à 13,2 millions d'euros en 2023 (12,5 millions d'euros en 2022).

(b) L'augmentation est principalement due à certains paiements non récurrents.

(c) La valeur comptable représente l'intégralité de la valeur estimée à la date d'attribution en application d'IFRS 2 en supposant les conditions de performance atteintes.

Engagement de Danone relatif aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif au titre de leurs régimes de retraite

Le montant provisionné au titre du régime de retraite à prestations définies représentait l'engagement de Danone au 31 décembre 2023 conformément aux normes IFRS, soit un total de 42,4 millions d'euros pour les membres du Comité Exécutif. S'agissant du Directeur Général Antoine de SAINT-AFFRIQUE, il ne bénéficie pas de ce régime fermé à tout nouveau bénéficiaire depuis 2003.

Prêts, garanties

En 2023, comme en 2022, aucun prêt ni garantie n'a été accordé ou constitué par la Société ou ses filiales en faveur des membres du Comité Exécutif.

NOTE 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs à la date d'arrêté des comptes consolidés au titre de l'exercice 2023 par le Conseil d'Administration du 21 février 2024.

NOTE 19. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

(en millions d'euros sauf pourcentage)	Mazars & Associés				Ernst & Young Audit			
	2022		2023		2022		2023	
Commissariat aux comptes : certification des comptes individuels et consolidés	4,0	86 %	4,2	68 %	6,0	82 %	5,7	84 %
Services autres que la certification des comptes	0,6	14 %	2,0	32 %	1,3	18 %	1,1	16 %
TOTAL ^(a)	4,6	100 %	6,2	100 %	7,3	100 %	6,8	100 %

(a) Les honoraires facturés en devises ont été convertis en euros sur la base des taux de change annuels moyens utilisés par Danone.

En 2023, les Commissaires aux comptes de la société mère et des filiales françaises ont réalisé des services de certification des comptes individuels, consolidés et examen limité pour 2,6 millions d'euros (2,5 millions d'euros en 2022) dont 0,9 million d'euros pour Mazars & Associés (0,9 million d'euros en 2022) et 1,7 million d'euros pour Ernst & Young Audit (1,6 million d'euros en 2022). Les services autres que la certification des comptes de l'exercice 2023 se sont élevés à 2,7 millions d'euros (1,6 millions d'euros en 2022) dont 1,8 million d'euros pour Mazars & Associés (0,6 million d'euros en 2022) et 0,8 million d'euros pour Ernst & Young Audit (1,0 million d'euros en 2022), et incluent principalement des *due diligences*, prestations fiscales et procédures convenues dans le cadre d'opérations de cessions, et des prestations fiscales d'accompagnement dans le cadre de projets de réorganisation.

Les services autres que la certification des comptes réalisés par les réseaux des Commissaires aux comptes à certaines filiales étrangères de Danone s'élèvent à 0,4 million d'euros (0,4 million d'euros en 2022) dont 0,2 million d'euros pour Mazars & Associés (0,0 million d'euros en 2022) et 0,2 million d'euros pour Ernst & Young Audit (0,4 million d'euros en 2022), et comprennent principalement des prestations fiscales de revue de documentation technique ou l'analyse technique de positions fiscales retenues par certaines filiales étrangères.

NOTE 20. EXEMPTION D'OBLIGATIONS STATUTAIRES DE CERTAINES FILIALES

Sociétés incluses dans les comptes consolidés de Danone SA de l'exercice clos le 31 décembre 2023 exerçant des options d'exemption pour cet exercice, qui doivent être mentionnées dans ces comptes consolidés conformément à la réglementation locale

Pays et exemption	Sociétés (company number)
Allemagne Option d'exemption d'audit statutaire § 264 (3) du Code de commerce allemand	Milupa GmbH
Irlande Option d'exemption de publication des comptes statutaires section 357 (1) du <i>Companies Act 2014</i>	Nutricia Infant Nutrition Limited (384474), Danone Europe Limited (407825), Nutricia Ireland Limited (106997)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société Danone,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Danone relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation du chiffre d'affaires net des remises et des ristournes octroyées aux clients

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE RÉPONSE
<p>Le chiffre d'affaires net s'élève à 27 619 millions d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023.</p> <p>Comme indiqué dans la Note 7.1 des Annexes aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net des remises et des ristournes octroyées aux clients (y compris les coûts liés aux accords commerciaux et de référencement ou aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs). L'évaluation du chiffre d'affaires intègre ainsi des estimations liées à la prise en compte de ces accords ou actions commerciales.</p> <p>En raison (i) de la multiplicité de clients dans différents pays avec des relations contractuelles variables (en fonction des volumes de ventes, des accords promotionnels ou des pratiques commerciales), (ii) du caractère significatif des remises et des ristournes octroyées aux clients et, (iii) de la complexité de leur estimation à la clôture, nous avons considéré l'évaluation du chiffre d'affaires net des remises et des ristournes comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables de votre groupe sous-tendant la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Par ailleurs, compte-tenu de la volumétrie des transactions de ventes au sein des différentes entités du Groupe, nous avons pris connaissance des procédures et des contrôles mis en place sur le processus relatif à l'estimation des remises et des ristournes, pour les contrôles jugés clés, apprécié pour les principales entités opérationnelles, leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats.</p> <p>Des contrôles de substance ont également été réalisés pour une sélection de clients visant à apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation et la comptabilisation des montants à rétrocéder en date de clôture (i) en rapprochant ces évaluations avec les données contractuelles figurant dans les systèmes d'information dédiés à la gestion des conditions commerciales ou avec les contrats des clients concernés (ii) en appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues, le cas échéant, au regard des actions engagées ou de situations spécifiques et des pratiques commerciales usuelles et (iii) en comparant les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.</p> <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les Notes des Annexes aux comptes consolidés.</p>

Évaluation des goodwill, des marques et des capitaux investis au titre des activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis et de l'activité Essential Dairy and Plant-based (« EDP ») en Russie

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE RÉPONSE
<p>Au 31 décembre 2023, les montants des goodwill et des marques s'élevaient respectivement à 17 340 millions d'euros et 5 256 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de 95 millions d'euros sur les goodwill et les marques, hors dépréciation liée aux activités Premium Organic Dairy aux États-Unis.</p> <p>Le Groupe a également comptabilisé une perte de 706 millions d'euros sur l'activité Essential Dairy and Plant-based (« EDP ») en Russie en raison de la déconsolidation résultant de la perte de contrôle de l'activité EDP comme présenté dans la Note 3 des annexes aux comptes consolidés. Par ailleurs, une perte de 426 millions d'euros sur les activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis classées comme actifs détenus en vue de leur cession a également été comptabilisée sur la période, telle que présentée dans la Note 4 des Annexes aux comptes consolidés.</p> <p>Ces actifs sont soumis à des tests de perte de valeur au moins une fois par an pour les goodwill et les marques à durée de vie indéfinie et lorsque des événements et des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Les tests de perte de valeur sont réalisés sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT.</p> <p>La valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT auxquelles se rattachent ces actifs correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité, généralement estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés. Concernant les marques, le test de perte de valeur est principalement réalisé selon la méthode des redevances, à l'exception de certaines marques pour lesquelles le Groupe dispose d'évaluations de tiers, comme explicité dans la Note 11.3 des Annexes aux comptes consolidés.</p> <p>Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité des UGT ou des groupes d'UGT et de la valeur recouvrable des marques à durée de vie indéfinie sont issus des budgets annuels et des plans stratégiques des UGT, ou des groupes d'UGT, établis par la direction. En 2023, comme indiqué dans la Note 11.3 des Annexes aux comptes consolidés, la direction a actualisé ses plans d'affaires selon sa meilleure estimation sur la base (i) des informations disponibles s'agissant d'éléments externes, et (ii) des initiatives et des projets qui seront mis en œuvre par le Groupe, y compris les impacts de la feuille de route du Danone Impact Journey communiquée le 22 février 2023 et détaillant les objectifs et engagements du Groupe en matière de lutte contre le changement climatique.</p> <p>Les tests de perte de valeur reposent sur des estimations et sur l'exercice du jugement de la direction s'agissant de (i) la définition des UGT ou des groupes d'UGT et l'affectation d'actifs à ces derniers, (ii) l'estimation de la performance future des actifs ou des UGT et (iii) la détermination des taux d'actualisation, des taux de croissance à long terme et s'agissant des marques, des taux de redevances. Compte tenu de la sensibilité de ces estimations, nous avons considéré l'évaluation des goodwill, des marques et des capitaux investis comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par votre groupe aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons pris connaissance des processus mis en œuvre par la direction pour affecter les goodwill aux UGT ou à des groupes d'UGT et confirmé que l'allocation des actifs aux UGT ou aux groupes d'UGT reflétait correctement l'organisation réelle du Groupe et la gestion des UGT.</p> <p>Pour un échantillon d'UGT ou de groupes d'UGT et de marques identifiées sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rapproché la valeur nette comptable des actifs nets rattachés aux UGT ou aux groupes d'UGT testés ou des marques testées avec les données comptables du Groupe ; ■ examiné les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, parmi lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> • les prévisions de flux de trésorerie : nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses de croissance de l'activité et des parts de marché avec les analyses de marché disponibles. Nous avons également comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés, • les taux de croissance à long terme, les taux d'actualisation et les taux de redevances : avec l'appui d'experts en évaluation financière inclus dans l'équipe d'audit, nous avons apprécié la cohérence des taux retenus avec les analyses de marché. <p>Nous avons apprécié le caractère raisonnable des considérations prises en compte par Danone dans son scénario alternatif pour évaluer les risques liés au changement climatique et la manière dont les actions découlant de la feuille de route du Danone Impact Journey ont été intégrées dans les plans stratégiques.</p> <p>Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la direction.</p> <p>En ce qui concerne les capitaux investis associés à l'activité EDP en Russie, nous avons examiné les conséquences de la perte de contrôle à la suite du décret publié par les autorités russes le 16 juillet 2023.</p> <p>En ce qui concerne l'UGT Noram, nous avons examiné l'impact sur les comptes consolidés du processus de cession en cours des activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le caractère approprié des hypothèses retenues par la direction pour l'évaluation des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de leur cession, composés de marques, d'actifs industriels et d'actifs et de passifs circulants, à leur juste valeur aux termes du contrat de vente, déduction faite des coûts de vente ; ■ le caractère raisonnable des prévisions des flux de trésorerie de l'UGT Noram excluant les flux liés aux activités de produits laitiers biologiques aux États-Unis. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux goodwill, aux marques et aux capitaux investis présentées dans les Annexes aux comptes consolidés.</p>

Évaluation des passifs pour positions fiscales incertaines et des risques fiscaux

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE RÉPONSE
<p>Le Groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales dans le monde. De ce fait, la société et ses filiales peuvent être soumises à des contrôles ou à des questions des autorités fiscales locales. Les situations pour lesquelles des sorties de ressources sont considérées comme probables, donnent lieu à des passifs évalués sur la base des faits connus dans la juridiction concernée, en application de l'interprétation d'IFRIC 23.</p> <p>Comme indiqué dans les Notes 16.2 et 16.3 des Annexes aux comptes consolidés, les passifs pour positions fiscales incertaines et les risques fiscaux y compris territoriaux s'élèvent respectivement à 421 millions d'euros et à 111 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'évaluation des passifs pour positions fiscales incertaines et des risques fiscaux constitue un point clé de l'audit compte tenu du jugement requis de la part de la direction pour estimer les sorties de ressources probables.</p>	<p>Nous avons apprécié la conformité des passifs pour positions fiscales incertaines et des risques fiscaux comptabilisés avec les politiques comptables de votre groupe et le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.</p> <p>Nous avons pris connaissance des procédures en vigueur au sein de votre groupe pour identifier les principaux risques fiscaux ainsi que des appréciations des directions juridiques et fiscales concernant ces risques.</p> <p>Nous avons pris connaissance des opinions émises par les principaux cabinets d'avocats et les experts utilisés par le Groupe et analysé les expériences passées et actuelles avec les autorités fiscales dans les juridictions concernées.</p> <p>Nous avons inclus dans l'équipe d'audit des spécialistes fiscaux pour apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction lors de l'évaluation des passifs pour risques fiscaux.</p> <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Danone par votre assemblée générale du 26 avril 2022 pour le cabinet MAZARS & ASSOCIES et du 28 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS & ASSOCIES était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la huitième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes depuis 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 5 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & ASSOCIÉS

Achour MESSAS

Gonzague SENLIS

ERNST & YOUNG Audit

Gilles COHEN

Alexandre CHRÉTIEN



DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH

DANONE

17, boulevard Haussmann – 75009 Paris
Tél. 01 44 35 20 20

Adresse postale :
15, rue du Helder – 75439 Paris Cedex 09

Direction de la Communication :
press@danone.com

Direction des Relations Investisseurs :
finance@danone.com

Numéro vert actionnaires :
Tél. 0 800 320 323 (Appel gratuit en France
depuis un poste fixe)

 WWW.DANONE.COM